ÉDITION WEEK-END / Montréal samedi 18 janvier et dimanche 19 janvier 2014 Le plus grand quotidien français d'Amérique
130e année N° 72 116 pages, 9 cahiers

2,15 $ taxes en sus – Édition provinciale 2,25 $
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

LA PRESSE



MIAMI, DENVER, NEW YORK

LES ÉTATS-UNIS LATINOS

Le visage de l'Amérique change à la vitesse grand V. Incursions chez nos « nouveaux » voisins du Sud. VOYAGE

PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE



BUTE OU PASCAL ?

Revue des forces et des faiblesses de chacun. *La Presse* a demandé à des spécialistes de faire leurs prédictions. Et le gagnant est... SPORTS

PHOTOMONTAGE, PHOTOS ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

RESTAURANTS

MONTRÉAL À L'ITALIENNE

Circuit gourmand entre valeurs sûres et nouvelles adresses. GOURMAND



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

L'EXPÉRIENCE IGLOOFEST

Le festival de musique techno qui ne laisse personne de glace. Nouveautés et coups de cœur. ARTS

NFL FINALES DE CONFÉRENCES

DEUX LÉGENDES ET UNE NOUVELLE RIVALITÉ

SPORTS *LA PRESSE* À DENVER ET À SEATTLE

PHOTO NICK WASS, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

MARC LABRÈCHE / *WHITEWASH*

À LA CROISÉE DES CHEMINS

CINÉMA

EXCLUSIF CHARTE DES VALEURS

« SÉRIEUX PROBLÈMES » EN VUE, ESTIME L'AQESSS PAGE A10

RIMA ELKOURI
OUBLIER L'ESSENTIEL PAGE A11

PIERRE FOGLIA
LE DÉBAT PAGE A5

STÉPHANE LAPORTE
LE SALON DE L'AUTO
PAGE A12

AGNÈS GRUDA
L'AMITIÉ DES FAUCONS
PAGE A15

LES DERNIERS NÉGRIERS

Il existe un pays où des êtres humains naissent pour une seule raison : servir leurs maîtres. En Mauritanie, des milliers d'hommes et de femmes sont toujours traités comme de la marchandise.
PAGES A2 ET A3

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Le parterre au combat Bute-Pascal va ressembler à la commission Charbonneau.

Venez voir mon blogue ! **www.lapresse.ca/laporte**

SAM 6 21924 45678 2



L'ESCLAVAGE DES TEMPS MODERNES

LES DERNIERS NÉGRIERS

Il existe un pays où des êtres humains naissent pour une seule raison : servir leurs maîtres. Comme leurs parents avant eux. Et comme leurs futurs enfants, qui leur seront arrachés en bas âge pour être donnés en héritage ou en cadeau de noces. En Mauritanie, vaste contrée du nord-ouest de l'Afrique, des milliers d'hommes et de femmes à la peau d'ébène sont toujours traités comme de la marchandise. Voyage au cœur de l'un des derniers bastions de l'esclavage héréditaire.

CE DIMANCHE DANS VOTRE iPAD



Disponible dans l'App Store

iPad est une marque de commerce d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays.

LA PRESSE +





TEXTES ISABELLE HACHEY

PHOTOS EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE

ENVOYÉS SPÉCIAUX
MAURITANIE

NOUAKCHOTT — Chada Mint M'Beyrick a des enfants, mais n'a jamais été mère.

Elle a été une machine reproductrice.

Elle est née il y a trois ou quatre décennies, quelque part entre les dunes du Sahara. Dans cette vaste région désertique aux confins de la Mauritanie, du Mali, de l'Algérie et du Sahara occidental, les frontières sont aussi floues que l'âge des hommes.

D'aussi loin qu'elle se souvienne, Chada a toujours travaillé. Petite fille, elle gardait des chèvres. Plus tard, des chameaux, qu'elle amenait paître sous un soleil aride. C'était un travail éreintant. Quand elle a eu sa première fille, Teslem, elle ne s'est pas arrêtée. Elle la portait sur son dos, de l'aube au crépuscule.

Un jour, le maître de Chada est venu chercher Teslem pour l'offrir à son fils. La fillette devait avoir 4 ans, tout au plus. Chada n'a pas protesté. Dans son univers étriqué, cela semblait être dans l'ordre des choses.

Puis, Chada a eu une deuxième fille, M'Barka. Le maître l'a donnée en cadeau à sa sœur. « Il a récupéré mes enfants comme ça, un à un, pour les distribuer aux membres de sa famille. Il ne m'a pas demandé mon avis. » Il n'avait pas à le faire.

Au fil des ans, Chada en a donné neuf à son maître. Neuf petits esclaves, comme elle.

Esclaves d'aujourd'hui

Aux yeux de son maître, Chada était une marchandise. Elle était née pour le servir, comme ses enfants, comme sa mère avant elle. Cet esclavage héréditaire semble d'un autre âge, mais se pratique toujours, ici. Largement.

La Mauritanie se situe en tête des pays esclavagistes, selon un classement de la fondation australienne Walk Free. Nulle part ailleurs une aussi large proportion de la population n'est-elle réduite en esclavage : 4 % des Mauritaniens sont asservis, soit 150 000 des 3,8 millions d'habitants du pays.

Ces esclaves des temps modernes sont, pour la plupart, éparpillés dans le désert. Ils n'ont pas droit à l'école, aux terres, à l'héritage. Ils ne peuvent ni se marier ni divorcer sans la (rare) permission de leur maître. Ils sont totalement dépendants. Et soumis.

La nuit tombée sur le désert, Chada se recroquevillait sous des loques, blottie contre l'enfant qui ne lui avait pas encore été arraché, pendant que son maître s'installait avec sa famille sous une large tente bien dressée. Parfois, l'enfant s'approchait de la tente. Le maître le chassait en le traitant de « petit chacal ».

Chada et les siens ne se sont jamais réunis sous une tente pour partager un repas. « Ce n'est jamais arrivé. Jamais. Je croyais que les fêtes, c'était pour les maîtres. Et je croyais que ma vie était normale. Je n'avais rien connu d'autre. »

La couleur du viol

Les enfants de Chada ont, pour la plupart, hérité de sa peau d'ébène. Mais quelques-uns ont le teint beaucoup plus clair. Bien malgré eux, ces enfants mulâtres lui rappellent sans cesse les viols que son maître lui a fait subir, année après année.

En Mauritanie, la couleur de la peau distingue dans une large mesure le maître de l'esclave. Les premiers sont maures, d'origine arabo-berbère, et forment l'élite du pays. Les seconds sont haratines, descendants des Noirs africains qui vivaient le long du fleuve Sénégal avant d'être capturés et asservis, il y a des siècles, par les envahisseurs maures.

Quand on interroge Chada sur le père de ses enfants, elle se mure dans le silence. « On ne pose jamais cette question », me sermonnera plus tard Hamady Lehbouss, porte-parole de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), groupe militant. « L'esclave n'a pas de père. Souvent, c'est le maître ou alors, c'est un homme de passage. »

L'important, c'est que l'esclave soit engrossée, explique Salimata Lam, coordonnatrice nationale de l'organisme SOS Esclaves. « Le maître a besoin des enfants. C'est sa main-d'œuvre. » Alors, il traite son esclave comme du bétail. « Mon maître me disait que je n'avais pas d'âme. Me tuer, c'était comme tuer un animal », raconte Chada.

Il y a 10 ans, son frère Matala a disparu sans laisser de traces. Chada s'est inquiétée auprès de son maître de ne plus jamais l'apercevoir au campement. Le maître lui a répondu que son frère était mort, sans plus d'explications. « Il m'a seulement dit : "Pourquoi me parles-tu d'un esclave qui n'existe plus ? " »

Mais Matala n'était pas mort.

Il avait fui.

La liberté à tout prix

Quand il était esclave, Matala Ould M'Beyrick a appris qu'ailleurs, la vie pouvait être différente. Qu'il existait un endroit où les Maures et les Haratines pouvaient s'asseoir sur le même tapis, sous la même tente, et partager le même repas. D'égal à égal.

Matala avait soif de cette vie-là. Il n'en pouvait plus d'être battu, de se nourrir de restes et, surtout, de voir sa mère, puis sa sœur Chada se faire violer sans pouvoir y faire quoi que ce soit.

Matala voulait fuir, à tout prix. Quitte à risquer sa vie. « J'avais vu les dépouilles de deux esclaves, au campement, qui avaient tenté de s'enfuir. » Leurs maîtres les avaient rattrapés, à bord de leur Land Rover, dans le Sahara. L'un est mort étouffé sous d'énormes sacs de provisions, dans le coffre arrière du véhicule. L'autre a été pourchassé en plein désert. « Ils l'ont forcé à courir à perdre haleine devant le 4 x 4. Il n'a pas tenu le coup. »

Discrètement, Matala a programmé sa fuite. Ça s'est passé un jour de 2003. Il a dirigé son troupeau vers la seule route des environs, qui menait à une base militaire. Et il a attendu. Une patrouille est passée. Par chance, le chef était haratine. Matala a pris son courage à deux mains et lui a tout raconté.

La patrouille l'a escorté à la base. Plus tard, les maîtres sont venus le réclamer. « Ils ont voulu arranger les choses à l'amiable avec les militaires. J'ai dit au chef que je préférais qu'on me tire une balle dans la tête plutôt que de retourner à ces gens. »

Les militaires ont chassé les maîtres. Pour la première fois de sa vie, Matala était libre.

L'opération de sauvetage

Libre, enfin. Mais tourmenté. Pendant 10 ans, Matala a pensé à sa sœur Chada et aux enfants qu'il avait laissés derrière. Pendant 10 ans, il a tenté de les faire libérer.

Chaque année, depuis 2003, il a pris un mois de congé pour retourner là-bas, à un millier de kilomètres de la capitale, Nouakchott, afin de plaider sa cause auprès des autorités locales.

Longtemps, personne n'a voulu l'aider. On lui a d'abord raconté qu'on ne retrouvait pas les nomades. Puis, on a prétexté que le campement ne se trouvait pas en territoire mauritanien, mais en Algérie. On a même exigé 1,8 million d'ouguiyas (6285 $) pour financer l'opération de sauvetage.

Alors, chaque année, pendant 10 ans, Matala est rentré à Nouakchott les mains vides, et le cœur gros.

Mais il n'a jamais lâché. Il a harcelé les gendarmes et les militaires. En mars 2013, alors qu'il n'y croyait presque plus, sa ténacité a enfin été récompensée.

La Mauritanie se situe en tête des pays esclavagistes. Nulle part ailleurs une aussi large proportion de la population n'est-elle réduite en esclavage.

Ils sont partis en pleine nuit. Un convoi militaire de 15 véhicules armés. Pas de risques à prendre; ce coin du désert pullule de militants d'Al-Qaïda au Maghreb islamique. En 2005, une centaine de djihadistes avaient pris d'assaut une caserne toute proche, tuant 15 soldats et s'emparant de tout un arsenal.

Ils sont arrivés au campement aux premières lueurs de l'aube. Quand elle a aperçu son frère, en tête du convoi, Chada a pleuré de joie. Il a fallu des heures pour tous les réunir, mais ils sont repartis ensemble, Chada, ses neuf enfants et ses deux petits-enfants.

Les maîtres ont été embarqués. Ils ont passé trois mois en prison avant d'être libérés – et de se volatiliser dans le désert. L'esclavage est pourtant, depuis 2007, un crime qui peut entraîner de cinq à dix ans de prison en Mauritanie.

Matala espère obtenir justice, mais n'attend rien d'un gouvernement qui s'obstine, malgré la nouvelle loi, à nier l'existence même de l'esclavage. En effet, les autorités se bornent à évoquer les « séquelles » d'une pratique ancestrale, désormais éradiquée, assurent-elles, de la Mauritanie moderne.

« Les Maures s'en tirent toujours, soupire Matala. L'État ne reconnaît pas l'esclavage, alors sa justice ne condamnera jamais un esclavagiste. »

Déjà, Matala a pratiquement réussi l'impossible. En

L'ESCLAVAGE DES TEMPS MODERNES



Chada Mint M'Beyrick (quatrième à partir de la gauche) et sa famille, aujourd'hui libre grâce à son frère Matala.



Noura Mint Aheimed, une ancienne esclave prise en charge par le groupe militant IRA.



Dix ans après avoir fui l'esclavage, Matala a enfin réussi à faire libérer les siens.



Matala prépare le mouton de la fête du sacrifice où la famille s'est installée, dans un bidonville de Nouakchott.

mars 2013, quand Chada et les enfants sont entrés dans la petite ville de Zouerate, à 530 km du campement, ils ont été abasourdis. Cramponnée à son oncle, M'Barka posait un tas de questions: c'est quoi? Un frigo. C'est quoi? Un mur. C'est quoi? Des lumières. Oui, ça brille, mais la nuit est bien tombée, je t'assure.

Ils n'avaient jamais vu une ville.

Les affranchis

Matala vient d'égorger le mouton. Il le dépèce d'une main experte. Sa sœur Chada, allongée sous la tente, a revêtu ses plus beaux vêtements. Il l'interpelle: « Hé, Chada, tu veux la tête? » Ils éclatent de rire. « Donne-moi ça et je t'étripe! »

C'est jour de Tabaski, fête du sacrifice. Pour les musulmans, c'est la fête la plus importante de l'année. L'équivalent de Noël, pour les catholiques. En ce 15 octobre 2013, Chada s'apprête à la célébrer pour la toute première fois de sa vie.

Pendant ses années d'esclavage, elle avait bien vu ses maîtres préparer le Tabaski, acheter des habits, des bijoux, un mouton pour le traditionnel méchoui. Mais pour elle, c'était une journée comme les autres – mis à part le fait qu'après avoir festoyé, ses maîtres lui donnaient la tête de l'animal.

Aujourd'hui, elle s'offrira les morceaux les plus tendres.

M'Barka prépare le thé. Les enfants s'amusent à faire éclater des pétards. Faute de mieux, la famille s'est installée dans un bidonville de Nouakchott, planté sur la dune. Sous ces tentes élimées, on manque de tout. Mais l'heure est à la fête.

Assis à l'écart, Matala s'offre une pause. Le regard bienveillant, il contemple les siens, enfin réunis. Tout ça, c'est son œuvre, mais aussi sa charge. « C'est une énorme responsabilité d'entraîner des gens dans un univers qu'ils ne connaissent pas. »

Matala sait que beaucoup d'affranchis se résignent à retourner chez leurs maîtres parce qu'ils ne trouvent pas d'autres moyens de subsistance.

« Je m'inquiète pour l'avenir, avoue-t-il. Les enfants me demandent à manger. Parfois, je n'ai rien à leur donner. Il y a des jours où je ne mets pas de marmite sur le feu. »

Chada, pourtant, semble prête à bien des sacrifices. Il y a tant de choses à rattraper. « Vous savez, je commence à peine à faire connaissance avec mes propres enfants. »

L'ESCLAVAGE AU FIL DU TEMPS

200 à 1900
Des négriers arabes capturent les Africains installés le long du fleuve Sénégal pour les assimiler et les réduire en esclavage.

1905
Un décret colonial français prévoit l'abolition de l'esclavage en Mauritanie. Les esclaves affranchis, appelés Haratines, restent profondément ostracisés.

1961
Après son accession à l'indépendance, la Mauritanie adopte une Constitution qui intègre les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et abolit l'esclavage.

1981
L'indignation soulevée par la vente d'une esclave mène à l'adoption d'une loi abolissant – en principe – l'esclavage. « En fait, elle le légitimait, en exigeant des affranchis qu'ils versent une compensation aux maîtres », dit Salimata Lam, de SOS Esclaves.

2007
La Mauritanie fait de l'esclavagisme un crime punissable d'une peine de cinq à dix ans de prison et d'une amende maximale de 4000 $. Jusqu'ici, un seul esclavagiste a été condamné, en 2011.

Série
Trente millions d'esclaves

Hier	Aujourd'hui	Demain
L'Inde	La Mauritanie	Le Népal, dans *La Presse+*

Lisez le dossier complet sur l'esclavage contemporain dans *La Presse+*.

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous!	CINÉMA 12	Monde	A14 à 17
Astrologie du jour	AFFAIRES 12	Petites annonces	P. ANNONCES 4
Débats	A18 et 19	Restaurants	GOURMAND 5
Décès	P. ANNONCES 13 à 15	Sudoku	AFFAIRES 4
Emplois	AFFAIRES 12	Vin	GOURMAND 4
Loteries	A8		

Météo
Ciel variable et passages nuageux, maximum -1, minimum -8. PETITES ANNONCES 14

Plus de

166 MILLIONS $

remportés à la loterie en

NOVEMBRE et en **DÉCEMBRE 2013***



Voici les heureux gagnants de 25 000 $ et plus !

De 25 000 $ à 49 999 $

Nom et prénom	Produit
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
Roy François	JEU DE MOTS
BAS-SAINT-LAURENT	
Duval Noëlla	BANCO
Laplante Jean-Marc	BANCO
Thériault Lisette	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
CAPITALE-NATIONALE	
Bédard Micheline	SCRABBLE
Bolduc Fernand	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Jodoin Ginette	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Larocque Dave	EXTRA
Rousseau Sylvie	BANCO
Shields Marcel	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
St-Pierre Marc	EXTRA
Thomassin Kennedy Colette	POKER
Verreault Richard	EXTRA
CENTRE-DU-QUÉBEC	
Guillemette Céline	LOTTO MAX, EXTRA
Parenteau Poisson Louisette	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Poisson Jules	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
CHAUDIÈRE-APPALACHES	
Boucher Lise	LE 31
Côté Yvon	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Poulin Paul Eloi	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
CÔTE-NORD	
Boudreau Gina	TRÉSORS DES FORÊTS
Leclerc François	NUITS MAGIQUES
Robichaud Denis	CÉLÉBRATION 2014
ESTRIE	
Lacasse Lorraine	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Mercier Robert G.	BANCO
GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE	
Aspirot Marie-Louise	CARTES FRIMÉES
LANAUDIÈRE	
Belisle Roy Ginette	SCRABBLE
Frechette Mario	LA QUOTIDIENNE 4
Gendron Chartrand Carole	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Guillemette Serge	EXTRA
Hétu Nicole	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Hillman Olive	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Larocque Mario	BANCO
Milne John	LOTTO MAX
Racicot Michel	EXTRA
Robichaud Christine	SCRABBLE
Roy Grégoire Odette	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
LAURENTIDES	
Bélanger Diane	LOTTO MAX
Boivin Maher Sylvie	LOTTO MAX
Calmes Denise	LOTTO MAX
Dumoulin Richard	ASTRO
Filiatrault Mario	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Gauthier Denise	LOTTO MAX
Guénette François	EXTRA
Harvey Linda	LOTTO MAX
Hickok Carole	LOTTO MAX
Laforest Serge	BANCO
Lazure Yves	LOTTO MAX
Martineau Linda	LOTTO MAX
Nuttall Steven	LOTTO MAX
Raymond France	LOTTO MAX
Teoli Rosano	LOTTO MAX
Thériault Donatienne	LOTTO MAX
Therrien Regis	LOTTO MAX
LAVAL	
Amyot Gilbert	LOTTO MAX
Andrade Steve	LOTTO MAX
Aucoin Nathalie	LOTTO MAX
Campitelli Domenico	CÉLÉBRATION 2014
Courcelle Daniel	LOTTO MAX
Denis Serge	LOTTO MAX
Duval Marcel	LOTTO MAX
Fabien Marie-Claudette	LOTTO MAX
Forest St-Amour Hélène	LOTTO MAX
Gagnon Benoit	LOTTO MAX
Gélinas Denise	NUITS MAGIQUES
Gnek Sukuon	LOTTO MAX
Hustiuc Adrian	LOTTO MAX
Laramée Laperrière Noëlla	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Lmut Chhandaroath	LOTTO MAX
Nadeau Renaud V.	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Perrier Rosny	LOTTO MAX
Roy Steven	LOTTO MAX
Sauriol Pelletier Danielle	LOTTO MAX
Sciascia Steven	LOTTO MAX
St-Gelais Chantal	LOTTO MAX
Trujillo Godoy Nelly	LOTTO MAX
MAURICIE	
Arcand Céline	SCRABBLE
Baribeau Diane	SLINGO
Cloutier Fernand	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Gervais-Paillé Kelly	BINGO DIAMANT
Marchand René	BANCO
Rancourt Roger	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Tremblay Ginette	SCRABBLE
Weizineau Julienne	SCRABBLE
MONTÉRÉGIE	
Altares Jennifer Joy	LOTTO MAX
Battist Pierre Thony	BANCO
Beaupré Michel	BANCO
Benoit Réjean	BANCO
Boisselle Sylvain	EXTRA
Collin Félicité	EXTRA
Daigneault Raymond	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Fillion Kathleen	LE 31
Gareau Mahoney Jeannine	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Hébert Bernier Louise	DICO
Kenny Richard	LOTTO 6/49
Lafrance Francine	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Leblanc Martial	EXTRA
Leblanc Nathalie	MOTS CACHÉS NOMS ET PRÉNOMS
Lepage Lajoie Aline	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Lévesque Diane	MÉLI-MÉLO
Mahoney Francine	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Perron Tylor Isabelle	LOTTO MAX
Rollin Manon	EXTRA
Rondeau Nancy	JEU DE MOTS
Roy Michelle	SCRABBLE
Roy Mona	EXTRA
Sabourin Simonne	SCRABBLE
St-Germain Beaudoin Christiane	EXTRA
MONTRÉAL	
Boudreau Darlene	BANCO SPÉCIAL, EXTRA
Brochu Robert	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Cappa Rosanna	EXTRA
Carson Jeremy	LOTTO MAX
Ciciola Mike	LOTTO 6/49
Doddridge Lucienne	LOTTO MAX
Duguay Roy Lucia	JEU DE MOTS
Giannone Angela	LOTTO MAX
Glynn Peggy-Ann	LOTTO MAX
Kiernan Jaime Robin	LOTTO MAX
King-Kabu Sheena-Anne	LOTTO MAX
Kravitz Birenbaum Sheryl	LOTTO MAX
Laliberté Charmaine	EXTRA
Leboeuf Hélène	LOTTO MAX
Leboeuf Sylvie	BANCO
Mailhot Labrecque Liliane	TRÉSORS DES FORÊTS
Mailloux Carole	SLINGO
Ndefi Baveza	BANCO
Patel Maganbhai	LOTTO MAX
Prince Michel	LOTTO MAX
Soucy Lisa	LOTTO MAX
Soucy Rapone Diane	LOTTO MAX
Tepper Nancy	LOTTO MAX
Toca Maria-Cristina	LOTTO MAX
Van Wagner Jay	BANCO
Vigneault Phaneuf Simone	EXTRA
Vineberg Howard	LOTTO MAX
NORD-DU-QUÉBEC	
Gagnon Louise	DICO
OUTAOUAIS	
Beauregard Maurice	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
O Connor Pilon Patricia	SCRABBLE
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	
Fillion Louis-Marie	BANCO, EXTRA
Gemme Guy	MOTS CACHÉS NOMS ET PRÉNOMS
Girard Marceau Rita	DICO
Morel Lise	LA POULE AUX ŒUFS D'OR

De 50 000 $ à 99 999 $

ALBERTA	
Poudrette Francine	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Poudrette Ronald	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
BAS-SAINT-LAURENT	
Deschênes Lucie	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Desrosiers Linda	BINGO NOËL
Lagacé Lisette	CONSTELLATION, POKER
CAPITALE-NATIONALE	
Drolet Christianne	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Plamondon Nancy	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Quoquochi Huard Cécile	777 DE NOËL
Tam Ana	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
CENTRE-DU-QUÉBEC	
Girouard Pierre	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE	
Cyr Germain	QUÉBEC 49
LANAUDIÈRE	
Cormier Pauline	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Laurent Pierre Richard	BANCO
Poirier Diane	777 DE NOËL
LAURENTIDES	
Audette Louise	LOTTO 6/49
LAVAL	
Lizotte Eric	BANCO
MAURICIE	
Turcotte Marcel	SUPER-MAGOTS
MONTÉRÉGIE	
Lajoie Rochon Diane	LA MINI
Larin Jean Guy	BANCO
Laroche Danielle	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Lussier Ginette	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Monière Dufresne Denise	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Parent Nathalie	MOTS CACHÉS ÉDITION DE LUXE
Trudeau Pierre	MOTS CACHÉS ÉDITION DE LUXE
Vallée Suzanne	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
MONTRÉAL	
Baril Brunet Thérèse	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Berthiaume Massé Yvette	LOTTO 6/49
Droulias Sarantos	LOTTO 6/49
Harb Elias	LA QUOTIDIENNE 4
Nakouzi Antoine Samir	BANCO
Shapiro Paul D	BANCO
Tilouta Farid	777 DE NOËL
Wall Nicolas	LOTTO 6/49
OUTAOUAIS	
Chevrier Michel	BANCO
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	
Blackburn André	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Boivin Guy	BINGO NOËL
Houde Guy-Paul	LA MINI
Potvin Jocelyne	LA POULE AUX ŒUFS D'OR

De 100 000 $ à 999 999 $

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
Charland Jean-Pierre	QUÉBEC MAX, EXTRA
Chevalier Mireille	QUÉBEC MAX, EXTRA
Pétrin Stéphanie	QUÉBEC MAX, EXTRA
CAPITALE-NATIONALE	
Beaudoin François-Vital	BANCO
Beaudoin Paquin Ginette	EXTRA
Bilodeau Regent	QUÉBEC MAX
Blais Ghislain	QUÉBEC MAX
Chounn Thol	BANCO SPÉCIAL
Delisle Denise	EXTRA
Germain Carole	EXTRA
Gravel Alain	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Naud Vital	EXTRA
Rousseau Linda	QUÉBEC MAX
Siv Heng Ly	BANCO SPÉCIAL
Tessier Jean	EXTRA
CENTRE-DU-QUÉBEC	
Chabot Nicole	LOTTO 6/49
Gamache Doucet Nicole	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Plourde Réjean	LOTTO 6/49
CHAUDIÈRE-APPALACHES	
Boutin Carole	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
Charrois Alberte	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Gauthier Bourgault Laurette	GAGNANT À VIE !
St-Laurent Claudette	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
CÔTE-NORD	
Bellefleur Dolorès	LOTTO MAX
Collard Jycelin	LOTTO MAX
Jennis Marjolaine	LOTTO MAX
Lalo Huguette	LOTTO MAX
ESTRIE	
Bessette André L.	QUÉBEC MAX
Robert Gilles	EXTRA
Robert Réjean	EXTRA
LANAUDIÈRE	
Bessette Denis	QUÉBEC MAX
Bessette Laurier	QUÉBEC MAX
Carrier Marijke	ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS !
Collin Joanne	GAGNANT À VIE !
Pomerleau Bessette Jacqueline	QUÉBEC MAX
LAURENTIDES	
Bessette Carolle	QUÉBEC MAX
Bessette Richard	QUÉBEC MAX
Lefebvre Danielle	QUÉBEC MAX, EXTRA
Mc Carthy Martha	QUÉBEC MAX, EXTRA
MAURICIE	
Bartlett Louise	QUÉBEC MAX, EXTRA
Cauchon Denise	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
MONTÉRÉGIE	
Godin Pierre	LOTTO 6/49
Laflamme Garry L.	LOTTO 6/49
Lapointe Yvon	LOTTO 6/49
Pechuan Enrique Ramon	BANCO
Pellerin Pierre-Luc	SAPIN MYSTÈRE
Plante Isabelle	LOTTO 6/49
Robert Michel	EXTRA
Voyer Jérôme	LOTTO 6/49
MONTRÉAL	
Baccay Maria	LOTTO MAX
Droulias Sarantos	BANCO
Gilmore Patrick	LOTTO 6/49
Redhead Huldah	MOTS CACHÉS ÉDITION DE LUXE
Subramaniam Cumarathas	BANCO
NOUVEAU-BRUNSWICK	
Jean Raymond	MOTS CACHÉS ÉDITION DE LUXE
ONTARIO	
Pierce Robert J.	LA POULE AUX ŒUFS D'OR
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	
Tremblay Cathy	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS
Tremblay Martin	LA POULE AUX ŒUFS D'OR PLUS

1 million $ et plus

BAS-SAINT-LAURENT	
Bélanger Yvon	LOTTO 6/49
LANAUDIÈRE	
Tremblay Stéphane	BANCO SPÉCIAL
LAURENTIDES	
Beauvais Denis	LOTTO 6/49
MONTÉRÉGIE	
Hamel Pierre	QUÉBEC 49, EXTRA
Tardy Benoît Claire	QUÉBEC 49, EXTRA
MONTRÉAL	
Giannopoulos Dimitrios	QUÉBEC 49
Loiodice Vincenzo	LOTTO 6/49

LOTO QUÉBEC

Pour en savoir plus sur nos gagnants, visitez la page lotoquebec.com/gagnants-loteries.

18+

* Mois comptables de Loto-Québec couvrant la période du 29 octobre au 30 décembre 2013

Le débat



PIERRE FOGLIA
CHRONIQUE

À l'école laïque que je fréquentais, nous avions congé le jeudi. Le jeudi, ceux qui le désiraient allaient au patronage paroissial, où on leur enseignait le catéchisme. Les mêmes allaient à l'église le dimanche.

Ça a toujours été mon idée de la laïcité. Dieu le jeudi et le dimanche.

En ce temps-là, il n'y avait pas de petits musulmans dans les écoles. Les fils d'immigrants étaient surtout polonais et italiens comme moi. À l'époque, aussi, les immigrants étaient très différents de ceux d'aujourd'hui. En principe égaux en droits aux de souche, mais dans la réalité de la vie, pas tout à fait égaux, pas tout à fait français. On ne se payait pas de mots comme aujourd'hui, on ne disait pas inclusion, par exemple. On aurait pensé que c'était une maladie du côlon. Bref, ma mère n'a jamais été incluse dans la France, mon père non plus... Vous allez rire ou peut-être vous fâcher, mais à cette époque, les immigrants se comportaient en invités. Essentiellement, un invité, c'est quelqu'un qui ferme sa gueule et qui dit merci, merci beaucoup de votre accueil, c'est gentil à vous, merci, merci.

Je résume. Pour moi, encore aujourd'hui, la laïcité, c'est Dieu le jeudi et le dimanche. Et un immigrant, c'est quelqu'un qui ferme sa gueule et qui dit merci.

C'est un peu pour ça que je suis en train de capoter avec le débat sur la Charte.

On a beau dire que le problème, c'est pas les musulmans... Un peu, quand même. Ce serait moins compliqué avec des Polonais et des Italiens. Le problème avec les musulmans, c'est qu'ils sont beaucoup plus musulmans que les chrétiens ne sont chrétiens. On a un Jean Tremblay à Saguenay. Ils ont 243 millions de Mohamed Tremblay un peu partout.

Juste pour ce que je viens d'écrire, je vais me faire traiter de raciste. Soit. De toute façon, quand je vois où mène l'antiracisme en ce moment, et avec qui, je ne sais plus très bien dans quel camp je ne veux pas me retrouver.

Comme laïc, j'ai fait, il me semble, un grand bout de chemin. J'ai commencé par dire que j'étais pour cette charte dans son intégralité, donc pour l'interdiction des signes religieux ostentatoires. Sauf que je me suis dédit aussitôt en précisant que si cela pouvait éviter des chicanes à plus finir, légales ou non, OK pour les éducatrices en tchador dans les garderies, OK pour les étudiantes en tchador dans les écoles.

On met la barrière où? Devant les profs? Pas de profs en tchador? Et vous croyez que ça ne foutra pas le bordel? Vous croyez que ceux de l'autre bord feront aussi leur bout de chemin, qu'ils vont dire OK, pas de tchador pour les profs?

Vous pensez vraiment qu'on est dans un débat pour ou contre la Charte? Mais non. Comme d'habitude, on est dans un débat Québec-Canada. PQ-PLQ. Anglos-Francos. Religion-Lumières. J'entendais Charles Taylor, l'autre midi à la radio, dans sa défense d'une laïcité ouverte, je l'entendais NE PAS DIRE pourquoi cette charte lui pue au nez. Pourquoi? Parce que l'idée d'un espace sans Dieu lui pue au nez. Je me suis trompé tantôt en vous disant que les musulmans sont plus musulmans que les chrétiens ne sont chrétiens. Il est de ces chrétiens comme Charles Taylor qui, pour faciliter le retour du Dieu, est bien prêt à le dire laïc.

J'entendais aussi Françoise David dénoncer les visées électoralistes des péquistes, pour lesquels cette charte est la locomotive qui les mènera à la victoire aux prochaines élections. Et si cela était, Françoise? Serait-ce une si grande catastrophe pour Québec solidaire? Plus qu'un gouvernement libéral majoritaire?

Mais revenons au débat dans lequel tu te montres (comme toujours dans les débats) brillante, super efficace. Alors justement, parlant d'électoralisme, ta prestation si punchée, si spectaculaire n'est-elle pas, même accessoirement, très électoraliste, elle aussi?

Je sais bien que tu n'as pas attendu cette charte pour défendre le droit des musulmanes à porter le voile dans les établissements publics, mais ça tombe drôlement bien en ce moment, non? C'est bon pour toi, non? C'est bon pour Québec solidaire. As-tu remarqué comme les médias étaient ravis? Penses-tu qu'ils le seraient autant si tu débattais par exemple de la répartition de la richesse, de faire payer les riches? de taxer plus les entreprises?

Comprends bien que je ne te reproche pas ton opposition à la Charte – je te dois en partie d'être plus accommodant sur le voile –, je me demande seulement si c'est bien nécessaire de varger à ce point-là sur le PQ. Tu ne trouves pas que, là-dessus, les médias font déjà une super bonne job?

■■■

Les choses n'avancent pas à coups de chartes. C'est le contraire: les chartes sanctionnent l'avancement des choses. Celle-là, si elle finit par être adoptée, ne fera pas exception. Ce sera le signe qu'une majorité de Québécois est convaincue – je ne dis pas que c'est le cas – de la nécessité d'un espace civique pour se protéger moins de l'intégrisme que de l'incessant retour du religieux.

Les choses n'avancent pas non plus par les débats. Les débats sont utiles pour nommer les choses, les repérer, les situer. Les éclairer, aussi, si on pense à un simple éclairage de scène qui n'aide en rien les spectateurs à voir plus clair dans la pièce qui se joue.

Je ne renvoie pas au théâtre par hasard. Le débat sur la Charte est éminemment théâtral. On y parle fort pour être entendu au fond de la salle, on y fait son numéro. On y donne une représentation de la démocratie.

Les choses avancent d'elles-mêmes. Comme au théâtre, quand on en débat, c'est que la pièce est déjà jouée.

Droit des mères à garder leur bébé en prison

Un jugement pourrait faire tache d'huile au Québec

LOUISE LEDUC

La lutte de deux ex-détenues de la Colombie-Britannique qui ont revendiqué avec succès le droit de garder avec elles leurs très jeunes enfants pendant leur séjour en prison pourrait faire des petits au Québec, selon des juristes.

En décembre, dans un jugement de quelque 134 pages, la Cour supérieure de la Colombie-Britannique statuait que l'abolition en 2008 d'un programme permettant à des mères incarcérées de garder leur bébé avec elles constitue une violation de leurs droits.

Pour l'avancer, la juge Carol Ross s'est notamment appuyée sur deux articles de la Charte des droits et libertés. D'abord, sur celui qui garantit le droit à la sécurité des personnes et donc, à son avis, sur le droit pour une mère et un enfant à vivre ensemble; ensuite, sur celui qui protège contre toute forme de discrimination.

Car, pour la juge Ross, l'abolition du programme mères-enfants est discriminatoire envers les autochtones « étant donné leur surreprésentation dans les prisons et pénitenciers et étant donné le rôle historique joué par les gouvernements dans la dislocation de leurs familles ».

Intérêt de l'enfant

Fait à noter, les plaignantes n'ont pas revendiqué le droit de toutes les détenues de purger une peine avec leur enfant, mais seulement dans les cas où une évaluation psychologique confirme que c'est dans l'intérêt de l'enfant.

Or, au Québec, les détenues qui purgent une peine provinciale ne peuvent vivre avec leur bébé dans une maisonnette semblable à celles que l'on voit dans la série *Unité 9*. Si elles se trouvent à la prison Tanguay, elles peuvent tout au plus avoir un droit de visite de 24 heures, sous supervision, dans une roulotte.

Dans les pénitenciers fédéraux, des programmes mères-enfants existent et permettent à des enfants de vivre jusqu'à l'âge de 4 ans avec leur mère. Mais comme l'explique Ivan Zinger, directeur général du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada (l'ombudsman des détenus), le nombre de participantes a été réduit comme peau de chagrin par un resserrement des critères en 2008 par Ottawa.

Ainsi, dit-il, « depuis 2008-2009, il n'y a eu dans tout le Canada que 14 participantes. C'est nettement insuffisant ».

À la lumière de tout cela, que penser de ce jugement de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique?

Comme l'explique Lida Sara Nouraie, avocate au service juridique de la Société Élizabeth Fry au Québec (qui vient en aide aux détenues), le jugement de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique ne crée pas un précédent que les cours du Québec doivent suivre. « Par contre, il s'agit évidemment d'un précédent sur lequel les cours québécoises peuvent s'appuyer pour rendre un jugement similaire. »



PHOTO REUTERS

La Cour supérieure de la Colombie-Britannique a statué que l'abolition en 2008 d'un programme permettant à des mères incarcérées de garder leur bébé avec elles constitue une violation de leurs droits.

Témoignages d'experts

Il sera d'autant plus difficile pour un juge de ne pas prendre cette décision en considération, croit Me Nouraye, qu'elle est très élaborée et s'appuie sur le témoignage de maints experts.

Le constitutionnaliste Benoît Pelletier, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, croit aussi que ce jugement pourrait très bien nourrir la réflexion de juges d'autres juridictions si des plaintes étaient déposées ailleurs, notamment parce qu'il a trait à la Charte des droits et libertés qui touche tous les Canadiens.

Geneviève Fortin, une ex-détenue qui est aujourd'hui à la tête de l'organisme Continuité-Famille auprès des détenues (CFAD), qui favorise les visites entre les mères et leurs enfants, espère qu'un recours semblable à celui intenté en Colombie-Britannique sera vite déposé au Québec.

« Les mères qui sont détenues ont nettement trop peu accès à leurs enfants et il n'y a à peu près rien pour les pères, qui sont d'ailleurs quelques-uns ces temps-ci à entrer en contact avec moi pour voir si quelque chose peut être fait pour eux. »

Le gouvernement de la Colombie-Britannique ne portera pas la cause en appel. Stuart Bertrand, attaché de presse du ministre de la Justice, a fait savoir à *La Presse* que le dossier est maintenant entre les mains des affaires correctionnelles qui sont en train d'étudier « la meilleure façon d'assurer la mise en application du jugement ».

« La sécurité des enfants est primordiale, insiste M. Bertrand. Il faut s'assurer de choisir la meilleure approche qui soit. »

Kaboul Deux Canadiens tués dans un attentat

Deux Canadiens ont été tués dans un attentat mené hier par un commando taliban qui a ouvert le feu sur les clients d'un restaurant fréquenté par des étrangers, à Kaboul, en Afghanistan. Au moins 14 personnes dont 3 membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) et un représentant du Fonds monétaire international (FMI) ont péri dans l'attaque. « Le Canada condamne avec la plus grande fermeté le lâche attentat terroriste ciblé qui a été commis aujourd'hui », a déclaré hier en soirée le ministre fédéral des Affaires étrangères, John Baird. L'attaque visait le restaurant La taverne du Liban, un lieu prisé des dignitaires étrangers dans le centre-ville, situé non loin de l'ambassade du Canada. Un kamikaze se serait d'abord fait exploser devant le restaurant. Quelques instants plus tard, deux autres personnes armées se seraient introduites dans l'établissement et auraient tiré sur les clients. Les deux terroristes ont finalement été abattus par les forces de l'ordre. – Hugo Pilon-Larose avec l'AFP



ACTUALITÉS

Hausse du salaire des employés d'entretien ménager

Des résidences pour aînés menacent de fermer



ARIANE LACOURSIÈRE

EXCLUSIF

Forcés de respecter un décret ministériel sur les conditions de travail des employés d'entretien ménager, des dizaines de propriétaires de résidences privées pour aînés envisagent de fermer leurs portes. La situation est si criante, que Québec promet de corriger la loi, a appris *La Presse*.

Il y a 15 ans, le gouvernement a adopté un décret afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux employés assurant l'entretien ménager des édifices publics, comme les centres commerciaux, les hôpitaux et les écoles. Le salaire de ces employés s'établit aujourd'hui entre 15,98$ et 16,41$ l'heure.

Pour s'assurer du respect du décret, le Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics a été mis sur pied. Chaque année, cet organisme impose un certain nombre d'amendes aux établissements qui ne respectent pas le décret.

Les résidences privées pour aînés sont également soumises à cette réglementation. « Jusqu'en 2009, ce n'était pas dramatique. Parce que le Comité paritaire ne venait pas chez nous pour imposer des amendes. Mais maintenant, il vient. Et ça a des effets dévastateurs dans notre réseau », dit le président du Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA), Yves Desjardins.



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, ARCHIVES LA PRESSE

« Jusqu'en 2009, ce n'était pas dramatique. Parce que le Comité paritaire de l'entretien d'édifices ne venait pas chez nous pour imposer des amendes. Mais maintenant, il vient. Et ça a des effets dévastateurs dans notre réseau », dit Yves Desjardins, président du Regroupement québécois des résidences pour aînés.

Jusqu'à maintenant, les résidences privées pour aînés du Québec ont dû débourser plus de 500 000$ en amendes et en frais d'avocats pour régler leurs dossiers avec le Comité paritaire. « On n'est pas comme un centre commercial ou une école. On est une résidence privée ! », plaide M. Desjardins.

La directrice générale du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics, Christiane Bigras, explique au contraire que le décret s'applique dans les « espaces communs » des édifices privés, comme les salles à manger et les piscines des immeubles à copropriétés et des résidences privées pour aînés.

Équité salariale

En plus de devoir respecter le décret, les résidences privées pour aînés doivent aussi respecter l'équité salariale. « Donc dès que tu augmentes le salaire de tes employés d'entretien, tu dois augmenter tous les autres. Ça crée une pression financière énorme. Au bout du compte, ce sont les résidants qui payent », déplore M. Desjardins.

M^me^ Bigras dit comprendre la situation. « Mais il y a quelques années, les garderies se plaignaient elles aussi de devoir payer leurs employés d'entretien plus cher que les éducatrices. La société a avancé et adopté l'équité salariale. Dans certaines résidences privées pour aînés, la clientèle est aisée et peut payer pour les services ménagers », dit-elle.

Au cabinet de la ministre du Travail, Agnès Maltais, on souhaite plutôt que la situation change. Des discussions ont eu lieu au cours des derniers mois. L'attaché de presse de la ministre Maltais, Jean-Thomas Grantham, affirme même qu'un projet de modification du décret a été déposé en avril 2013. « Dans ce décret, les employés des résidences privées pour aînés sont exclus », dit-il.

« On n'est pas comme un centre commercial ou une école. On est une résidence privée ! »
— Yves Desjardins, président du Regroupement québécois des résidences pour aînés

M. Desjardins souhaite que les modifications soient rapidement apportées. Il mentionne que 60 résidences privées pour aînés ont fermé leurs portes au cours des six derniers mois, incapables d'assurer leur santé financière face aux différentes exigences du gouvernement. « C'est correct d'être rigoureux. Mais il faut aussi permettre au réseau d'opérer, dit-il. Avec toutes les autres règles, le dossier du décret devient impossible à supporter », dit-il.



Raynald Desjardins sera jugé à Laval en 2015

DANIEL RENAUD

Le procès du caïd Raynald Desjardins et de ses sept présumés complices accusés du meurtre de l'aspirant parrain Salvatore Montagna aura lieu dans un an, au palais de justice de Laval. C'est ce que le juge Marc David de la Cour supérieure a annoncé hier matin, à l'issue d'une conférence préparatoire qui s'est déroulée au palais de justice de Joliette.

La semaine dernière, *La Presse* a révélé qu'un spectaculaire complot visant à faire évader le caïd aurait été fomenté l'automne dernier et que la Couronne demandait que le procès ait lieu au Centre de services judiciaires Gouin à Montréal, pour des raisons de sécurité durant les procédures et le déplacement du fourgon cellulaire entre la prison et le palais de justice. Mais puisque les deux salles du Centre de services judiciaires Gouin risquent d'être occupées pour les superprocès des Hells Angels en janvier 2015, le juge David a décidé de tenir le procès de Desjardins et de ses présumés complices au palais de justice de Laval, où l'on trouve des salles suffisamment grandes et sûres.

Desjardins absent

Raynald Desjardins n'était pas présent hier matin au palais de justice de Joliette, contrairement à ses coaccusés. La comparution s'est déroulée sous haute sécurité alors que même les avocats devaient être soumis au détecteur de métal. Depuis qu'un présumé complot d'évasion a été éventé l'automne dernier, les membres du Groupe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec escortent le fourgon cellulaire de Raynald Desjardins chaque fois qu'il est amené au palais de justice.

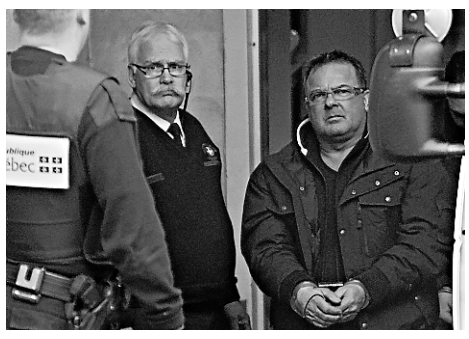


PHOTO FRANCOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Craignant une tentative d'évasion, la Sûreté du Québec a augmenté la sécurité lors des déplacements de Raynald Desjardins.

Un rapport de la SQ portant sur ce complot, obtenu par *La Presse*, raconte que le caïd aurait voulu s'évader grâce à une puce électronique GPS et une clé de menotte qui auraient été introduites dans sa prison, le Centre de détention de Montréal.

Selon une source, grâce à la puce, des complices auraient suivi le fourgon sur GPS. Dans un endroit propice, un camion semi-remorque aurait bloqué le fourgon pendant que les occupants d'une minifourgonnette, qui aurait suivi le véhicule cellulaire, auraient ouvert le feu avec une arme longue.

Hier matin, l'avocat de Raynald Desjardins, M^e^ Marc Labelle a rejeté les allégations de la Sûreté du Québec en faisant valoir que la plupart du temps, son client ne voulait pas être présent aux comparutions, ce qui est incompatible avec un individu qui chercherait à s'évader de cette façon.

Mafia Nicola di Marco bientôt libre

Nicola Di Marco, que la poursuite a décrit comme un intermédiaire de la mafia de haut niveau, sera libéré prochainement. Di Marco, 44 ans, a été condamné à plus de quatre ans de prison en mai 2011 pour possession d'un 9 mm et pour avoir tenu une maison de jeu. Durant sa détention, Di Marco a maintenu des liens avec des membres influents du crime organisé italien, si bien que les commissaires aux libérations conditionnelles lui imposent des conditions spéciales, comme de ne pas fréquenter les bars et individus ayant des antécédents judiciaires ou liés au crime organisé.
— Daniel Renaud

Rock Machine Libération refusée

Frédéric Faucher, considéré comme le chef guerrier des Rock Machine durant la guerre des motards, a échoué la semaine dernière dans sa tentative d'obtenir sa liberté. « Vous demeurez un membre influent et respecté au sein du milieu des motards et la Commission – des libérations conditionnelles du Canada – n'est nullement convaincue à ce stade-ci que vous ferez le bon choix dans le futur », concluent les commissaires dans leur décision. Faucher purge une peine de 23 ans de prison pour avoir comploté les meurtres d'une douzaine d'individus liés aux Hells Angels entre 1994 et 2002.
— Daniel Renaud

Brault & Martineau

Pour le meilleur et pour le prix

FAITES VITE!

C'EST LA GRANDE **LIQUIDATION D'INVENTAIRE**



Mobilier de salon

De style transitionnel, revêtu de cuir laminé noir confortable et durable

Livraison gratuite

- Causeuse . . . . . **12,47 $*/mois ou 449 $**
- Fauteuil . . . . . **9,69 $*/mois ou 349 $**
- Pouf . . . . . **8,31 $*/mois ou 299 $**

13,86 $*/36 mois ou **499 $** Sofa



Mobilier de cuisine

De style transitionnel, au fini espresso, table de 142 x 102 cm (56 x 40 po) avec panneau de rallonge de 46 cm (18 po)

Livraison gratuite

- Hauteur pub aussi disponible **18,03 $*/mois ou 649 $**

16,64 $*/36 mois ou **599 $**



Mobilier de cuisine de hauteur pub

De style contemporain, table de 102 x 152 cm (40 x 60 po) avec panneau de rallonge de 51 cm (20 po)

Livraison gratuite

- Banc. . . . . **149 $**

19,42 $*/36 mois ou **699 $**



Mobilier de chambre

De style transitionnel

Livraison gratuite

- Commode . . . . . **11,08 $*/mois ou 399 $**

Comprend : bureau double, miroir, 2 tables de nuit, tête, pied et côtés de lit

36,08 $*/36 mois ou **1299 $** Grand lit

Blomberg Lave-vaisselle

Capacité de 12 couverts, 3 programmes, commandes ACL avant, grande cuve en acier inoxydable, modèle silencieux (50 dB)

Livraison, ramassage et service gratuits

PRIX DE LIQUIDATION 15,25 $*/36 mois ou **549 $**









Réfrigérateur de 17,6 pi³

Poignées intégrées réversibles, bacs à légumes à humidité contrôlée, tablettes en verre SpillGuard®, 4 balconnets de porte réglables

Livraison, ramassage et service gratuits

FRIGIDAIRE *Cuisinière avec four autonettoyant*

Four de 5,3 pi³, éléments de cuisson exposés, 1 prise pour petit appareil, très grand hublot

Livraison, ramassage et service gratuits

Amana he *Laveuse frontale de 4 pi³ C.E.I.*

6 programmes, 3 réglages de température, essorage de 1100 tr/min, Energy Star®

Sécheuse de 6,7 pi³

6 programmes, 4 réglages de température

Livraison, ramassage et service gratuits



Téléviseur à écran DEL de 32 po

HD 720p · HDMI ×2 · Movie

Mode jeu

Livraison gratuite



Téléviseur à écran DEL de 55 po

Full HD 1080p · HDMI ×3 · 120HZ

Résolution pleine HD 1080p, prise pour écouteurs

Livraison gratuite



BeautySleep *Ensemble matelas et sommier COBALT*

Matelas avec plateau Euro Top/Ressorts interactifs/Sommier rigide de 9 po

Sommier rigide de 5,5 po aussi disponible

Livraison gratuite

- Ens. matelas et sommier 1 place **13,58 $*/mois ou 489 $**
- Ens. matelas et sommier grand lit **16,08 $*/mois ou 579 $**
- Ens. matelas et sommier très grand lit **21,36 $*/mois ou 769 $**

90 jours d'essai sur TOUS nos matelas

Si vous n'êtes pas satisfait, nous vous l'échangerons contre un modèle de valeur égale ou supérieure. Détails en magasin.

La garantie confort, **UNE EXCLUSIVITÉ** des Galeries du sommeil Brault & Martineau

SOMMEX *Ensemble matelas et sommier ELANTRA III*

Matelas avec plateau Euro Top

Sommier rigide de 9 po

Sommiers rigides de 5 po et 7 po aussi disponibles

Livraison gratuite

- Ens. matelas et sommier 1 place **13,86 $*/mois ou 499 $**
- Ens. matelas et sommier grand lit **19,42 $*/mois ou 699 $**
- Ens. matelas et sommier très grand lit **27,75 $*/mois ou 999 $**



Payez jusqu'à **36** **versements sans intérêt***

sur les meubles††, matelas††, accessoires de décoration††, électroménagers†† et appareils électroniques††

Plan BM††† — **Service de livraison flexible et gratuit****

▶ Plage horaire de 4 heures

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI AU VENDREDI 10 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 10 H À 17 H

braultetmartineau.com

Desjardins partenaire officiel de Brault & Martineau

Suivez-nous sur facebook

BROSSARD	450 619-6777	**GATINEAU**	819 561-5007 • 1 877 755-2555	**KIRKLAND**	514 697-9228	**LASALLE**	514 364-6110	**SAINT-LÉONARD**	514 254-9455
REPENTIGNY	450 470-0815	**SHERBROOKE**	819 562-4242 • 1 800 267-4240	**SAINT-HUBERT**	450 676-1911	**SAINTE-THÉRÈSE**	450 430-0555	**LAVAL**	450 682-2516

Galerie du sommeil Brault & Martineau

HEURES D'OUVERTURE : LUNDI AU MERCREDI 10 H À 18 H, JEUDI ET VENDREDI 10 H À 21 H, SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 10 H À 17 H

GRANBY	450 372-5656	**ST-HYACINTHE**	450 774-6116	**ST-JEAN-SUR-RICHELIEU**	450 349-1609
MASCOUCHE	450 474-8531	**ST-JÉRÔME**	450 431-9338	**VAUDREUIL-DORION**	450 424-2651

Si votre solde quotidien moyen est de :	100 $	500 $	1000 $
Les frais de crédit pour une période de 30 jours seront de :	1,60 $	8,01 $	16,03 $

Exemple de frais de crédit pour un cycle de facturation de 30 jours :

*Termes et conditions de la vente pour le programme de financement « Paiements mensuels égaux, sans intérêt » : achat minimum requis de 499 $ avant taxes pour les appareils électroniques et 799 $ avant taxes pour les meubles, matelas, accessoires de décoration et électroménagers sauf items sélectionnés. Sur approbation du crédit et conditionnel à la signature d'un contrat avec Accord D Desjardins, ne payez que les taxes au moment de l'achat et les ÉcoFrais si applicables. Le premier versement mensuel du montant financé est facturé sur le relevé de compte suivant votre achat. Les versements mensuels égaux (inclus dans le paiement minimum dû de la carte de crédit) sont déterminés en divisant le montant financé par le nombre de mois indiqués dans la promotion retenue. L'intérêt n'est pas appliqué sur le versement mensuel si le paiement minimum dû est effectué avant la date d'échéance apparaissant sur l'état de compte mensuel. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt annuel applicable sur la carte de crédit du détenteur est alors calculé au taux de 19,5 % annuellement sur les sommes en souffrance. Il n'y a aucuns frais de renouvellement ou d'adhésion. Détails en magasin.

Offres en vigueur du lundi 13 janvier au dimanche 19 janvier 2014. Quantité limitée sur certains articles. Valable pour les produits en inventaire seulement. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion. Détails en magasin. †ÉcoFrais inclus. ††Marques et modèles sélectionnés. Détails en magasin. †††Voir conditions en magasin. **Dans un rayon de 200 km. Détails en magasin. ***À l'achat de ce téléviseur. Détails en magasin.

POLITIQUE

« L'arme secrète » d'Obama au service du NPD

JOEL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — La vague qui a permis à Barack Obama de remporter les élections présidentielles en 2008 n'était pas un accident de parcours, tout comme sa réélection en 2012, affirme l'un des principaux architectes de ces victoires historiques, Jeremy Bird.

Parallèlement, la vague orange qui a vu le NPD remporter la majorité des sièges au Québec pour la première fois de son histoire aux élections fédérales de 2011 n'était pas non plus le fruit du hasard, croit M. Bird, un gourou de l'organisation politique aux États-Unis qui a été embauché par le NPD l'an dernier en prévision du scrutin de 2015.

M. Bird était de passage à Ottawa cette semaine afin de faire le point sur l'organisation du NPD dans ses moindres détails et prodiguer quelques conseils aux troupes néo-démocrates, réunies en un caucus jusqu'à hier afin de préparer la rentrée parlementaire du 27 janvier.

Travail de terrain

Selon M. Bird, qui a été décrit par le magazine *Rolling Stone* comme « l'arme secrète de la campagne d'Obama » en 2012, les vagues qui créent des surprises électorales sont le résultat d'un travail de longue haleine sur le terrain mené par une armée de militants et de bénévoles. Ces derniers doivent prendre le pouls des électeurs dans des circonscriptions prenables afin de bien saisir leurs aspirations et maintenir un dialogue avec eux.

Ce travail de terrain, qui nécessite aussi des investissements importants, se fait souvent à l'abri des regards des médias. Mais il rapporte des résultats spectaculaires le jour du vote, a dit ce diplômé de Harvard.

« Une vague électorale n'arrive jamais par accident. Ceux qui attendent une vague pour se faire élire attendent souvent longtemps. Il faut savoir créer une vague », a affirmé M. Bird dans une entrevue exclusive accordée à *La Presse* dans le quartier général du NPD, à Ottawa.

« Il faut savoir établir des liens étroits avec les électeurs bien avant les élections. Il faut leur démontrer que l'on comprend leurs défis quotidiens et leurs aspirations. Évidemment, il faut mener une campagne qui reflète bien ces messages et ensuite diriger un gouvernement qui incarne ces préoccupations », a-t-il dit.



PHOTO PAUL CHIASSON, L A PRESSE CANADIENNE

Jeremy Bird, gourou de l'organisation politique et pilier de la campagne de Barack Obama, va collaborer avec le NPD.

En entrevue, M. Bird a dit voir certains parallèles entre la victoire historique de Barack Obama en 2008 et la montée du NPD au Québec, qui a remporté 59 des 75 sièges dans la province en 2011 alors qu'il était boudé auparavant par les électeurs.

Dans le cas de la victoire du premier président noir dans l'histoire des États-Unis, M. Bird a constitué une armée de militants et de bénévoles en Caroline-du-Sud qui avait le mandat de rencontrer le plus grand nombre d'électeurs susceptibles d'appuyer son candidat. Cette stratégie a permis à Obama de remporter, contre toute attente, les primaires dans cet État, laissant le camp d'Hillary Clinton bouche bée. Cette stratégie a aussi été mise à exécution à l'échelle du pays lors des élections présidentielles de 2008 et à nouveau en 2012.

« Nous avons travaillé tellement fort en Caroline-du-Sud, et personne ne portait attention à ce que nous faisions. Mais nous avons travaillé pour être en mesure de provoquer cette vague », a-t-il dit.

Dans le cas du NPD, l'ancien chef Jack Layton a convaincu les sceptiques de son parti, après son élection comme leader en 2002, d'investir le temps et l'argent nécessaires au Québec dans l'espoir de faire une éventuelle percée. Le NPD a vu ses efforts être progressivement récompensés en 2007 avec la victoire de Thomas Mulcair dans Outremont à la faveur d'une élection partielle et en voyant ses appuis augmenter progressivement élection après élection. Le scrutin de 2011 a été le couronnement de ces efforts.

« Le NPD a très bien fait aux élections de 2011, mais il avait jeté les bases bien avant de faire ces gains historiques. Il avait investi beaucoup de ressources pour être en mesure de provoquer cette vague. Le défi, maintenant, est de construire sur cela dans le reste du pays », a-t-il dit.

QUI EST JEREMY BIRD?

Natif du Missouri, M. Bird a travaillé comme organisateur pour des candidats démocrates depuis 2003. En 2012, il a été un des principaux organisateurs de la campagne de Barack Obama. Après les élections, il a cofondé une boîte de consultants, 270 Strategies, qui offre des conseils aux partis politiques désirant mener des campagnes « grassroots ». Le NPD a retenu ses services en 2013 en prévision du scrutin de 2015.

THOMAS MULCAIR EN TOURNÉE

Le chef du NPD Thomas Mulcair est déjà en train de mettre en œuvre certains pans de la stratégie de M. Bird. M. Mulcair a annoncé hier qu'il entamerait la semaine prochaine une tournée pancanadienne pour « rendre la vie plus abordable » à la classe moyenne. « Je ferai la tournée du pays pour rencontrer les Canadiens chez eux, dans leur collectivité, et pour discuter des moyens à prendre afin de réduire le fardeau croissant de leurs factures et de leur dette de ménage », a dit hier M. Mulcair dans un discours devant son caucus.

Dans ce discours, M. Mulcair a aussi pris des engagements : le NPD, s'il est porté au pouvoir en 2015, annulera la décision des conservateurs de porter à 67 ans à partir de 2023 le seuil d'admissibilité au programme de sécurité de la vieillesse ; bonifiera le régime de pensions du Canada ; investira davantage dans la santé ; et offrira un crédit d'impôt aux petites et moyennes entreprises qui embauchent des jeunes, entre autres.

— Joël-Denis Bellavance



PHOTO ADRIAN WYLD, ARCHIVES PC

FRANCINE LALONDE 1940-2014

Une femme de cœur et de conviction s'éteint

JOEL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — L'ancienne députée bloquiste Francine Lalonde s'est éteinte hier à la suite d'un long combat contre un cancer. Elle avait 73 ans.

Députée fédérale de la circonscription de La Pointe-de-l'Île de 1993 à 2011, Mme Lalonde avait été critique du Bloc québécois en matière d'affaires étrangères. Auparavant, elle avait été ministre de la Condition féminine dans le gouvernement de René Lévesque en 1985. Elle avait aussi été la première femme à occuper le poste de vice-présidente de la CSN.

Le député bloquiste Louis Plamondon a salué le travail de Mme Lalonde, notamment ses efforts pour faire adopter un projet de loi sur le droit de mourir dans la dignité à la Chambre des communes. Selon lui, Mme Lalonde a été la pionnière du débat sur cette délicate question.

Femme de cœur

« Le projet de loi qu'elle a déposé et défendu plus d'une fois à Ottawa a été l'instigateur de ce grand débat de société qui fait maintenant consensus à notre Assemblée nationale. Femme de cœur, d'un courage exceptionnel, Francine a été une amie précieuse et une des grandes ambassadrices du Québec hors de nos frontières », a dit M. Plamondon.

La première ministre du Québec, Pauline Marois, a vanté la contribution de Mme Lalonde à la société québécoise. Elle a soutenu qu'elle avait été « une militante exemplaire, une femme de conviction » et s'est dite « profondément attristée » par son départ.

« C'est une femme qui a beaucoup apporté au Québec. Comme députée du Bloc québécois, elle a fait avancer des causes qui connaissent leur aboutissement maintenant, entre autres, le travail que fait Véronique Hivon présentement à l'Assemblée nationale avec ce projet de loi Mourir dans la dignité. Francine Lalonde a été l'une de celles qui ont réfléchi longuement à ces questions et elle a fait elle-même des propositions en ce sens », a dit Mme Marois.

Sur les ondes d'ICI RDI, l'ex-chef du Bloc québécois Gilles Duceppe a affirmé que Mme Lalonde avait réussi à établir de nombreux contacts à l'étranger dans le cadre de ses fonctions de critique en matière d'affaires étrangères. « Tout le monde la connaissait au Parlement européen. C'est assez extraordinaire », a affirmé M. Duceppe.

Députée appréciée

Pour sa part, la députée néo-démocrate de La Pointe-de-l'Île, Ève Péclet, a tenu à souligner le travail de la députée qui occupait son siège à la Chambre des communes auparavant.

« Mme Lalonde a travaillé d'arrache-pied pendant 18 ans pour les gens de notre communauté. Sa force, son courage et sa détermination ont fait d'elle l'une des députées les plus appréciées et respectées, autant à la Chambre des communes que dans la circonscription. Elle a été une inspiration pour moi, tant au niveau des valeurs sociales-démocrates, qu'elle défendait ardemment, soit du travail qu'elle a accompli », a-t-elle dit. — Avec Philippe Teisceira-Lessard

17 au 20 janvier

Vente démo B&O

Nous sommes heureux de vous inviter à notre solde annuel de produits en montre, où vous pourrez profiter d'offres spéciales sur des appareils Bang & Olufsen.

Trois jours d'offres spéciales.
Ne manquez pas cette occasion d'épargnes importantes sur les produits Bang & Olufsen en montre*.



BANG & OLUFSEN

* Détails en magasin.

FILLION ÉLECTRONIQUE
Vous êtes bien entouré

MONTRÉAL : 5690, Sherbrooke Est, Qc, H1N 1A1 T : 514-254-6041
LAVAL : 2323, Aut. des Laurentides, Qc, H7S 1Z7 T : 450-688-0333
www.fillion.ca



Pour une carrière enlevante choisis la RÉGULATION DE VOL

Le seul programme public au Québec pour former des
RÉGULATRICES / RÉGULATEURS DE VOL «FLIGHT DISPATCHERS»
Gratuit et d'une durée de 9 mois, ce programme mène à un diplôme d'études professionnelles (DEP)

SÉANCES D'INFORMATION (Places limitées)
LE JEUDI 23 JANVIER 2014 À 19 H
LE SAMEDI 25 JANVIER 2014 À 10 H

SkyService
9785, avenue Ryan
Dorval H9P 1A2

Pour informations
1 866 849-5580 poste 3491
418 634-5580 poste 3491
cftc.info@csdps.qc.ca
www.cftc.qc.ca

Commission scolaire des PREMIÈRES-SEIGNEURIES
CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG

PONT CHAMPLAIN

Guerre de mots entre Québec et Ottawa

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Le dialogue de sourds s'est poursuivi entre Québec et Ottawa au sujet du pont Champlain, hier. Le ministre québécois des Transports a dénoncé le refus du fédéral de créer un «bureau conjoint» pour planifier le superchantier, tandis que son vis-à-vis fédéral a accusé le gouvernement péquiste de politiser le dossier.

Le gouvernement conservateur a confirmé à *La Presse* jeudi qu'il refuse de mettre sur pied un organisme commun avec le provincial pour administrer la construction du nouveau pont, comme le demandait le gouvernement péquiste.

Le lieutenant de Stephen Harper au Québec, Denis Lebel, a maintenu hier qu'un tel organisme n'est pas nécessaire.

« Nos techniciens, les gens des différents ministères travaillent très bien ensemble, a dit M. Lebel. Ce que Mme Marois veut, c'est une table politique. Nous, on est dans les éléments de science et de technique. »

Ottawa a justifié sa décision en faisant valoir qu'il finance seul ce superchantier de 3 à 5 milliards. Cette explication a fait bondir le ministre québécois des Transports, Sylvain Gaudreault.

« C'est complètement faux », a-t-il tranché en entrevue hier.

Il souligne que c'est la province qui devra bâtir le système léger sur rail (SLR) et raccorder le futur pont aux réseaux routiers de Montréal et de la Rive-Sud. Il dit ne pas être en mesure d'évaluer les coûts de ces chantiers, mais on parle de plusieurs millions de dollars au bas mot.

« On n'arrive pas avec un pont qui est tenu par une grue qu'on dépose sur le fleuve, illustre M. Gaudreault. Il faut construire des approches, il va falloir l'accrocher à l'autoroute 10, il va falloir prévoir une sortie sur l'autoroute 132. De l'autre côté, il va falloir penser à son arrimage aux échangeurs La Vérendrye et Turcot. »



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Le lieutenant de Stephen Harper, Denis Lebel, estime que Québec veut politiser le dossier du nouveau pont Champlain.

Les explications d'Ottawa contredisent d'ailleurs sa position sur le SLR, estime M. Gaudreault. M. Lebel a en effet toujours maintenu qu'Ottawa n'a pas à créer un budget spécial pour cette infrastructure au motif qu'elle est de compétence provinciale.

« Ils ne peuvent pas dire que le Québec ne met pas un sou, ironise M. Gaudreault. Si c'est ce qu'ils disent, ça veut dire que c'est un aveu qu'ils vont payer le SLR. »

Des dizaines de rencontres, dit le ministre Lebel

Dans une lettre envoyée à M. Harper début décembre dont *La Presse* a révélé le contenu hier, Pauline Marois prévient que le gouvernement fédéral ne fournit pas suffisamment d'information sur le projet à Québec. La situation fait en sorte que le chantier, qui doit débuter en 2015, présente « un risque élevé de dysfonctionnement », selon la première ministre.

En entrevue, Denis Lebel s'est défendu de travailler en vas clos. À ses yeux, c'est plutôt le gouvernement Marois qui cherche à créer un affrontement à des fins politiques.

« Nous travaillons très bien [ensemble] sur tous les éléments techniques du dossier, a indiqué M. Lebel. Au niveau politique, il y a un gouvernement qui veut sortir le Québec du Canada et qui veut mener une gouvernance souverainiste. »

Dès l'annonce du projet en octobre 2011, dit M. Lebel, le fédéral a créé un comité-conseil rassemblant Transports Canada, le ministère des Transports du Québec et les villes touchées par le chantier. Depuis, dit-il, il y a eu 60 rencontres avec les autorités provinciales, 50 avec les municipalités et 60 autres avec des groupes d'intérêts comme les chambres de commerce.

JUSQU'AU DIMANCHE 19 JANVIER
INVASION DE RABAIS

LES PETITS PRIX — RABAIS DE 1,30 $ — 12,50 $ — 13,80 $
SARTORI
Code SAQ : 00026021
FRUITÉ ET LÉGER

RABAIS DE 2,00 $ — 13,20 $ — 15,20 $
FONTELLA
Code SAQ : 10382081
FRUITÉ ET GÉNÉREUX

RABAIS DE 2,00 $ — 15,00 $ — 17,00 $
CHÂTEAU SAINT-ANTOINE RÉSERVE
Code SAQ : 10915263
AROMATIQUE ET SOUPLE

LES PETITS PRIX — RABAIS DE 1,25 $ — 10,50 $ — 1 L — 11,75 $
GRAND SUD MERLOT
Code SAQ : 10543287
FRUITÉ ET GÉNÉREUX

LES PETITS PRIX — RABAIS DE 1,00 $ — 11,20 $ — 12,20 $
LINDEMAN'S BIN 65
Code SAQ : 00142117
AROMATIQUE ET ROND

LES PETITS PRIX — RABAIS DE 1,50 $ — 10,70 $ — 12,20 $
SEA RIDGE
Code SAQ : 10967389
FRUITÉ ET GÉNÉREUX

LES PETITS PRIX — RABAIS DE 1,00 $ — 10,00 $ — 11,00 $
QUINTA DE BONS-VENTOS
Code SAQ : 10269388
AROMATIQUE ET SOUPLE

RABAIS DE 2,00 $ — 17,45 $ — 19,45 $
EXP
Code SAQ : 00864801
AROMATIQUE ET CHARNU

RABAIS DE 1,50 $ — 28,45 $ — 1,14 L — 29,95 $
GORDON'S LONDON DRY GIN
Code SAQ : 11584072

RABAIS DE 1,50 $ — 29,25 $ — 1,14 L — 30,75 $
RON CARIOCA
Code SAQ : 11584806

RABAIS DE 1,50 $ — 28,45 $ — 1,14 L — 29,95 $
TROIKA
Code SAQ : 11584849

PLUS DE 70 PRODUITS À RABAIS EN SUCCURSALE !

La modération a bien meilleur goût.
Éduc'alcool

PRENEZ GOÛT À NOS CONSEILS
SAQ

18+ Exclus de cette offre : SAQ Dépôt, SAQ Signature et comptoirs Vin en vrac. Prix en vigueur du 9 au 19 janvier 2014 sur les produits sélectionnés. 18 ans ou plus. Quantités limitées. Jusqu'à épuisement des stocks. Service à la clientèle de la SAQ : 514 254-2020 ou 1 866 873-2020. Prix modifiables sans préavis. Certaines restrictions s'appliquent. Détails en succursale. Promotion également offerte dans SAQ.com.

PROJET DE CHARTE DES VALEURS

PAGAILLE À L'HORIZON, SELON LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



DENIS LESSARD

EXCLUSIF

QUÉBEC — Le gouvernement Marois va semer la pagaille dans le réseau de la santé s'il va de l'avant avec son projet d'interdire le port de signes religieux ostentatoires. Pour les responsables des plus importants établissements de santé au Québec, cette interdiction est « inapplicable » et entraînerait des inconvénients majeurs et des coûts importants dans l'ensemble du réseau.

C'est un cri du cœur que lance l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) dans le mémoire qu'elle a préparé pour son témoignage à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de charte mis de l'avant par le ministre Bernard Drainville. Après que Québec eut déposé ses orientations en septembre, l'AQESSS avait déjà demandé que le secteur de la santé soit soustrait à l'application de la loi. Elle revient à la charge avec passablement plus d'impatience.

L'Association, qui parle au nom des 125 plus importants établissements de santé au Québec, employeurs de plus de 200 000 personnes, souligne que c'est l'ensemble des organismes publics soumis aux interdictions prévues qui auront « de sérieux problèmes » avec cette mesure. Aussi suggère-t-on « fortement » au gouvernement, avant qu'il ne mette en vigueur les interdictions, « de demander un renvoi devant la Cour d'appel du Québec pour obtenir un avis sur leur légalité ». Québec avait emprunté cette voie, peu usuelle, dans sa contestation de la réforme du Sénat envisagée par le gouvernement Harper.



PHOTO ARCHIVES REUTERS

L'AQESSS insiste sur son « profond désaccord » quand l'État veut empêcher des citoyens d'afficher leur foi. Des impacts négatifs sur le personnel sont à prévoir. Déjà en pénurie d'effectifs, les établissements risquent de perdre des employés précieux.

Un faux problème

Dans son mémoire, obtenu par *La Presse*, l'Association souscrit aux principes de neutralité religieuse et d'égalité des sexes prônés par le projet de loi. On cautionne aussi l'obligation d'offrir et de recevoir des services publics à visage découvert – sauf en cas de pandémie –, relèvent ces spécialistes de la santé.

Mais là s'arrêtent les approbations. Sur les demandes d'accommodements, l'AQESSS observe qu'un sondage interne « a révélé que 99 % des établissements répondants n'ont pas été confrontés, au cours des dernières années, à des problèmes significatifs ». Il y a eu des demandes d'accommodements, mais elles ont toujours été gérées à l'interne, sans réduire l'accès aux services. « On ne peut pas parler d'un problème, encore moins d'un problème significatif », tranche l'organisme.

C'est aussi clair pour le port de signes religieux ostentatoires : la consultation de l'AQESSS « témoigne que 100 % des répondants ont mentionné l'absence de problèmes significatifs ou de plaintes en matière de port d'un signe religieux ». Deux établissements ont mentionné « certaines difficultés, mais non significatives dans la mesure où il n'y a pas eu de plainte et que la situation a été résolue ».

Sur les demandes d'accommodements, l'AQESSS observe qu'un sondage interne « a révélé que 99 % des établissements répondants n'ont pas été confrontés, au cours des dernières années, à des problèmes significatifs ».

Interdiction : nombreux problèmes

Mais l'AQESSS insiste sur son « profond désaccord » quand l'État veut empêcher des citoyens d'afficher leur foi. Des impacts négatifs sur le personnel sont à prévoir. Déjà en pénurie d'effectifs, les établissements risquent de perdre des employés précieux, « ces professionnels constituent une main-d'œuvre éduquée, mobile et fort recherchée dans d'autres provinces ou pays ».

Avec ces départs, on aura dilapidé des fonds publics parce que le Québec a consacré des montants importants à leur formation. « À quoi cela sert-il d'investir dans la formation des personnes [...] si par la suite les conditions d'emploi les incitent à quitter le Québec parce que ces conditions sont conflictuelles avec leurs préceptes religieux ? », s'interroge l'AQESSS. Les interdictions prévues par le projet de loi 60 auront aussi un effet dévastateur sur la recherche; ces spécialistes sont « très mobiles » et « le Québec court le risque d'y perdre au change ».

Pagaille au travail

Dans le réseau de la santé, « les gestionnaires sont inquiets des impacts du débat actuel sur les personnes qui travaillent dans leur organisation ». L'interdiction du port de signes religieux « n'aidera sûrement pas au maintien d'un climat serein », prévient-on. Les mesures nécessaires pour imposer ces restrictions « risquent de perturber grandement le climat de travail », note l'AQESSS.

Les gestionnaires d'hôpitaux s'interrogent sur la vie après la Charte, sur l'obligation de congédier un employé qui n'obtempère pas aux avertissements et aux avis disciplinaires: « un organisme public n'aura guère le choix d'appliquer ces mesures ». Les syndicats défendront leurs membres qui ont fait l'objet de suspensions, qu'ils soient en accord ou non avec la loi, et les établissements seront privés « temporairement ou définitivement de précieuses ressources humaines ».

Tous ces litiges aboutiront en cour puisque, ultimement, les employés congédiés adresseront aux tribunaux des requêtes en nullité de la loi. « Les représentants du procureur général ne chômeront pas », observe l'AQESSS. Pire encore, avec l'engorgement du système judiciaire, ces litiges traîneront en cour et une longue période d'incertitude est à prévoir pour les employés et les établissements. Pour gérer ces congédiements, des coûts importants seront inévitables, en plus des problèmes sur les plans humain et organisationnel. Les employés en ballottage vivront un stress important, demanderont de s'absenter du travail. En somme, bien de l'énergie inutilement gaspillée « à régler des problèmes au sujet d'une question qui ne posait pas de problèmes auparavant », affirme l'AQESSS.

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DÉFEND SA POSITION

La Charte des valeurs constitue un « net recul », selon la Commission des droits de la personne. Son président, Jacques Frémont, aurait préféré aborder la question devant la commission parlementaire, mais puisque l'information a été publiée « à son insu » dans les pages de *La Presse* hier, il a choisi de présenter officiellement sa position quelques heures plus tard. M. Frémont a donc confirmé qu'il était d'avis que la Charte des valeurs risquait de multiplier les « conflits dans la société ». La Commission offre déjà des services de conseil aux entreprises au sujet des accommodements. « Il est clair qu'on a tous les outils que ça prend pour gérer de façon correcte [...] les accommodements raisonnables et la liberté de religion », a déclaré M. Frémont.

— Annabelle Blais



PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

Jacques Frémont.

St-Arnaud marche sur des œufs

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Les avis du Barreau du Québec et de la Commission des droits de la personne, défavorables au projet de charte des valeurs, sont « importants », reconnaît le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud. Mais il se dit « confiant que la loi qui sera adoptée à terme sera légale et constitutionnelle ».

Est-ce à dire que le projet de loi 60, tel que libellé, serait illégal ? Le ministre se garde de répondre clairement à la question.

« Il ne faut pas interpréter mes propos comme ça, a-t-il dit hier, en marge d'une commission parlementaire. Ce que je dis, c'est qu'il y a un projet de loi devant les députés, et qu'il y a manifestement des gens qui vont venir nous dire qu'il y a des problèmes juridiques et d'autres qui nous diront qu'il n'y a pas de problèmes juridiques. Ce sera aux députés d'apprécier ces différents points de vue, à voir s'il y a lieu ou pas de modifier le projet de loi. »



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud

« En bout de piste, a-t-il ajouté, je ne peux pas croire que les députés de l'Assemblée nationale à la majorité vont adopter une loi qui ne sera pas légale, constitutionnelle, conforme à nos chartes. Ça va de soi » que ce sera légal. M. St-Arnaud refuse donc de dire si l'actuel projet de loi passerait ou non le test des tribunaux.

Mais selon lui, d'« éminents juristes » viendront donner leur appui au projet du gouvernement dans les prochaines semaines. Il ne les a pas nommés. On peut penser qu'il s'agit des Juristes pour la laïcité et la neutralité religieuse de l'État, un groupe qui sera entendu le mois prochain.

Notons que dans les dernières semaines, des juristes comme Claire L'Heureux-Dubé (ex-juge à la Cour suprême), Huguette Poulin (ex-juge en chef de la Cour du Québec) et Roger Tassé (ex-sous-ministre fédéral de la Justice et père de la Charte canadienne des droits) ont déjà affirmé que le projet péquiste pourrait passer le test de la Cour suprême.

Les avis du Barreau et de la Commission des droits de la personne, « ça ne m'indiffère pas, je ne les banalise pas », a assuré M. St-Arnaud. Ce sont des « avis importants dans un débat parlementaire ».

Avis juridiques Le PLQ veut la tête du ministre

QUÉBEC — Le Parti libéral du Québec réclame la démission du ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, parce qu'il refuse de rendre publics les avis juridiques que son ministère a produits sur la Charte des valeurs. « M. Drainville a fait la démonstration qu'il faisait n'importe quoi pour arriver à ses fins, qu'il ment à la population sur la légalité de son projet de loi, a lancé le député Gilles Ouimet. Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, a une responsabilité : pour protéger l'intérêt public, qu'il dépose aujourd'hui même [hier] les avis des juristes du ministère de la Justice ou qu'il cède sa place. » Bertrand St-Arnaud plaide que « tous les gouvernements du Québec formés par le Parti libéral et le Parti québécois n'ont jamais rendu publics leurs avis juridiques, qui sont d'ailleurs visés par le secret professionnel ». « J'ai dit depuis le départ que je ne commente pas s'il existe des avis juridiques ; et s'il y en a, s'ils sont oraux ou écrits et encore moins ce qu'ils contiennent. C'est une règle de base », a-t-il soutenu. Gilles Ouimet a cependant fait valoir qu'en 1999, la ministre péquiste de la Justice, Linda Goupil, a déjà dévoilé « les conclusions d'un avis juridique du Ministère » dans un dossier.

— Tommy Chouinard

PROJET DE CHARTE DES VALEURS

Oublier l'essentiel



RIMA ELKOURI
CHRONIQUE



PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE

La chroniqueuse Rima Elkouri dit être inquiète de l'approche du ministre Bernard Drainville, qu'elle juge démagogique.

Il s'est dit des choses fort intéressantes durant cette première semaine de commission parlementaire sur la Charte de la laïcité. Mais au-delà des querelles partisanes et du ridicule tango du tchador des libéraux, qu'en retiendra-t-on vraiment ?

Je ne suis pas de ceux qui croient que le débat sur la laïcité au Québec est inutile. L'instrumentalisation politique du débat m'inquiète. L'approche démagogique adoptée par le ministre Bernard Drainville m'inquiète. Les conséquences sociales de son discours, truffé d'amalgames, m'inquiètent. La radicalisation du débat, tant du côté pro-charte que anti-charte, m'inquiètent. Malgré tout, mis à part quelques dérapages risibles, le choc des idées que permet la consultation sur le projet de loi 60 reste à bien des égards éclairant. Esquiver les questions délicates ne permet jamais de les régler. Pour peu qu'on veuille réellement y arriver dans le respect et le meilleur intérêt de tous – ce qui ne semble malheureusement pas l'objectif premier du gouvernement Marois.

■■■

Le Québec est déjà une société laïque dans les faits. Mais d'importantes zones d'ombre subsistent et doivent être clarifiées. Des zones où la religion vient écorcher l'égalité homme-femme, par exemple. Des zones qu'une charte de la laïcité permettrait sans doute d'éclaircir.

J'ai particulièrement apprécié cette semaine la contribution au débat de Michel Seymour, professeur de philosophie à l'Université de Montréal et ex-président des Intellectuels pour la souveraineté. M. Seymour est pour une charte de la laïcité, mais il croit que l'interdiction des signes religieux ostentatoires proposée par le projet de loi 60 est difficile à justifier. « Dès lors que l'on reconnaît qu'un signe a plusieurs significations, l'État ne peut intervenir pour les interdire de façon systématique, écrit-il. S'il choisit de le faire, ce doit être sur la base d'études ». Or, ces études, jusqu'à présent, brillent par leur absence.

Le professeur souligne par ailleurs, et avec raison, que la laïcité mise de l'avant dans la Charte du PQ n'est pas neutre. C'est une « catholaïcité ». Aujourd'hui, pour la plupart des catholiques, la religion est une affaire privée et individuelle. Mais pour d'autres, le rapport à la religion est une affaire d'appartenance communautaire. Une appartenance qui, pour certains croyants, passe par le port de signes.

« Il ne s'agit pas de souscrire à cette façon de voir les choses, précise-t-il. Il faut seulement prendre acte du fait que certains voient les choses de cette façon, alors que d'autres voient la religion comme une affaire essentiellement individuelle et privée. » Prendre acte et accepter le fait que, dans une société pluraliste, tous ne conçoivent pas le rapport à la religion de la même façon. « Il n'existe pas de droit à ne pas être exposé au particularisme identitaire des autres, écrit-il. Mais il existe un droit à exprimer sa foi avec des signes identitaires. »

■■■

L'État ne doit s'ingérer ni dans la chambre à coucher des gens ni dans leur garde-robe, croit M. Seymour. Mais que faire si le signe religieux tiré de la penderie – le voile, en l'occurrence – heurte le principe d'égalité homme-femme ?

Il faut bien sûr déplorer et combattre le fait que certaines femmes au Québec soient contraintes de porter le foulard, convient le professeur. Mais il faut aussi reconnaître que d'autres le portent par choix. Le foulard revêt de multiples significations. Symbole sexiste, drapeau de l'islam politique, symbole d'oppression, oui. Mais aussi simple expression de la foi musulmane pour d'autres. Si on admet que, malgré quelques dérapages bien réels, l'islamisation est un mythe au Québec et que le foulard y revêt de multiples significations, comment en justifier l'interdiction ?

Même si on considère que le voile est sexiste dans tous les cas, indépendamment de ce qu'en pense la femme qui le porte, il appartient à la société civile et non à l'État de trancher cette question, souligne le professeur. « Il faut distinguer la laïcisation de l'État et la sécularisation de la société. » Une pratique que l'on désapprouve n'est pas nécessairement une pratique que l'État peut ou doit interdire. Les religions ont toujours été sexistes. Un État laïque n'est pas un État qui déciderait de faire le ménage dans les pratiques religieuses sexistes. Un État laïque est un État qui reste neutre devant les religions. Ce qui ne nous empêche pas, dans la société civile, de débattre de ces questions si on veut faire changer des mentalités.

■■■

Quelques mémoires déposés cette semaine s'interrogent sur le financement étatique d'écoles confessionnelles. C'est le cas de celui de Michel Seymour, qui propose une réduction progressive des subventions accordées à ces écoles. C'est aussi le cas du mémoire de la Coalition laïcité Québec qui, tout en appuyant le projet de loi 60, suggère que le gouvernement se penche sur cette question. Car comment, dans une perspective laïque, peut-on justifier que l'État finance des écoles qui ont pour mission de promouvoir une religion en particulier ?

Ce sujet n'a pas fait l'objet de grands débats à ce jour. Il est pourtant fondamental pour qui se soucie vraiment de laïcité. L'État québécois ne peut pas, d'un côté, prôner de grands principes de laïcité et de « vivre-ensemble » et, de l'autre, financer des écoles religieuses qui sont des exemples de « vivre-séparé ».

Le gouvernement Marois préfère des mesures tape-à-l'œil, comme l'interdiction tous azimuts des signes religieux ostentatoires dans la fonction publique. Comme si en faisant disparaître ces signes, on pouvait agir sur les esprits et éliminer d'un coup de baguette magique le sexisme ou l'homophobie trop souvent cautionnés par les religions.

Or, s'il y a un lieu où on peut agir sur les esprits et mettre à mal les préjugés sexistes ou homophobes, s'il y a un lieu où on peut promouvoir le vivre-ensemble, c'est bien l'école. En s'attaquant aux signes religieux, la Charte du PQ rate la cible. Elle va trop loin sur des mesures « poudre aux yeux ». Et pas assez loin sur l'essentiel.

« Dès lors que l'on reconnaît qu'un signe a plusieurs significations, l'État ne peut intervenir pour les interdire de façon systématique. S'il choisit de le faire, ce doit être sur la base d'études. » — Michel Seymour, professeur de philosophie à l'Université de Montréal

LA CHARTE SELON YOLANDE GEADAH

Choisir sa solidarité



PAUL JOURNET

QUÉBEC — Intellectuelle et féministe d'origine égyptienne installée au Québec depuis 1967, Yolande Geadah déplore qu'on réduise le débat sur la Charte de la laïcité à son aspect juridique. Entretien avec l'auteure des essais *Femmes voilées, intégrismes démasqués* et *Accommodements raisonnables. Droit à la différence et non différence des droits*, ainsi que du récent rapport du Conseil du statut de la femme sur les « crimes d'honneur ».

Q Que contestez-vous dans les mémoires du Barreau et de la Commission des droits de la personne ?

R Ils examinent le port de signes religieux seulement sous l'angle de la liberté et du choix individuel. Et ils y réfléchissent à partir de l'interprétation religieuse la plus sévère, celle qui exige le port de ces signes. Il y a pourtant d'autres interprétations possibles. La preuve, c'est que la Cour européenne des droits de l'homme était d'accord avec [l'interdiction de signes religieux de] certains pays.

Q Mais ne faites-vous pas un mauvais procès au Barreau ? Son rôle n'est pas de proposer une vision de la laïcité. C'est seulement de dire si les lois proposées respectent la Constitution et la jurisprudence canadiennes.

R En 1928, la Cour suprême avait refusé à une juge albertaine, Emily Murphy, le droit de se présenter au Sénat. Elle estimait que le terme « personne » n'incluait pas les femmes. Si je raconte cette anecdote, c'est pour montrer que l'interprétation juridique évolue. Le droit n'est pas figé. Ne mettons pas la charrue devant les bœufs. Laissons d'abord les élus faire leur travail et adopter des lois.



PHOTO CHRISTOPHE ENA, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Quand on prétend que le port du voile est une liberté fondamentale, on renforce l'interprétation du courant le plus intégriste, qui était jusqu'ici minoritaire [chez les musulmans], estime Yolande Geadah.

Q En France et dans certains *länder* allemands qui interdisent le port de signes religieux, a-t-on constaté que plusieurs personnes ont été congédiées ou ont quitté leur emploi ?

R Je n'ai pas vu de chiffres. C'est à ceux qui craignent [les congédiements] de fournir ces chiffres.

Q Mais le fardeau de la preuve ne revient-il pas à ceux qui veulent limiter les droits ?

R Pourquoi n'a-t-on pas fourni de preuves que la déconfessionnalisation des commissions scolaires ne brimait personne ? Parce que ça s'inscrivait dans la continuité de la sécularisation croissante. On n'est pas toujours obligé d'attendre une crise pour agir.

Q Mais il s'agissait des établissements scolaires et non des enseignants. Confond-on la laïcité (l'État n'a pas de religion) avec la sécularisation (les gens n'ont pas de religion) ?

R Dans le contexte du retour des interprétations les plus rigoristes des religions, l'État peut et doit mettre des limites.

Q Vous soutenez que selon la grande majorité des spécialistes, le voile serait un « costume traditionnel » plutôt que religieux. Cela diminue-t-il le droit de le porter ?

R Il faut remettre ces choix individuels en perspective. Aucune religion ne comporte une exigence irréductible de porter un signe. Cela vient toujours de certains courants. Pour le hijab, c'est une tradition graduellement abandonnée au début du XX^{e} siècle, notamment avec l'accès des femmes au marché du travail. Personne n'en faisait un plat à l'époque. Cette tradition est revenue en force dans les années 70 avec la montée des intégrismes. C'est un fait historique que l'analyse purement légale néglige. Quand on prétend que le port du voile est une liberté fondamentale, on renforce l'interprétation du courant le plus intégriste, qui était jusqu'ici minoritaire [chez les musulmans]. En faisant cela, on modifie les rapports de forces chez les minorités. On entend rarement les femmes qui subissent des pressions pour porter le voile, mais [la Charte de la laïcité] pourrait les aider. C'est pour cela que beaucoup d'hommes et de femmes musulmans appuient la Charte. Il faut choisir sa solidarité. La mienne va avec elles.

ACTUALITÉS

Le salon de l'auto



STÉPHANE LAPORTE
COLLABORATION SPÉCIALE
CHRONIQUE

Mon grand frère Bertrand est tout excité. Ça ne lui arrive pas souvent. Plutôt le genre *cool* à la Bugs Bunny. *What's up doc*? En grignotant sa carotte. Mais là, il parle vite et se fait aller les bras: c'est le salon de l'auto la semaine prochaine! Bertrand est fou des autos. À 17 ans, il a encore sa collection de Dinky Toys, Corgi Toys et Matchbox. Il a des modèles à coller de Mercedes, une piste de course électrique avec deux Ford Mustang Mach 1, des *posters* de Ferrari, une Corvette téléguidée et un porte-clefs Porsche. Tout ce qui lui manque, c'est un vrai *char*. Mon père dit qu'il est trop jeune. Alors en attendant, il lit le *Guide de l'auto* chaque année, de la première à la dernière page. Son héros est Jaques Duval, l'animateur de *Prenez le volant.*

Moi, mon héros, c'est mon frère. J'ai sept ans de moins que lui et je le trouve *hot*. Avant, on était tout le temps ensemble; maintenant, il a commencé à s'intéresser aux filles, alors il a moins de temps pour jouer dans la ruelle avec moi.

Bertrand continue de parler, les yeux pétillants: il va même y avoir des prototypes de voitures du futur. J'y vais samedi avec mon *chum* Ronald, ça te tente-tu de venir avec nous?

Je capote! Comme une Volkswagen qui vient de prendre le champ! Sortir entre gars avec mon frère, c'est ça, le bonheur. Je ne suis pas maniaque des autos comme lui. J'aime bien la bande dessinée avec le pilote automobile Michel Vaillant, mais plus pour l'histoire que pour les bagnoles. Je ne connais pas tous les modèles de véhicules comme Bertrand. Mais c'est pas grave. Si mon frère m'invitait à aller voir un film suédois avec sous-titres finlandais, j'irais. Ce qui m'importe, c'est d'être avec lui.

Le samedi tant attendu arrive. Ma mère donne ses recommandations à Bert: «Ne perds jamais Stéphane de vue, donne-lui la main dans les escaliers mécaniques, et revenez ici toute de suite après.» Elle donne un dix sous à mon frère, au cas où on devrait téléphoner parce qu'il est arrivé quelque chose.

Je sors de la maison avec Bertrand et Ronald. Il y a un pas, j'avais 10 ans, maintenant, j'ai 17 ans, moi aussi. Je suis *one of the boys.* On prend l'autobus, puis le métro pour se rendre au salon de l'auto. Ce n'est pas par conscience sociale, c'est plus par condition sociale. On arrive dans la grande salle d'exposition. C'est plein de voitures qui brillent. C'est surtout plein de gens qui cachent les voitures qui brillent. Faut se faire un chemin et attendre longtemps pour voir de près les bolides vedettes.

Mon frère tient à voir la Porsche 917, celle de Steve McQueen dans le film *Le Mans*. Mais il n'est pas le seul. Il y a des dizaines de personnes qui s'étirent le cou. À la taille que j'ai, j'ai beau m'étirer de tout mon corps, je ne vois que le plafond du salon. Mon frère me hisse sur ses épaules. Wow! Bel engin. Je ne comprends pas pourquoi les quatre filles autour ont eu le droit de sauter par-dessus la barrière pour la voir de si près. Y en a même une assise sur le capot. Ronald m'explique que ce sont des hôtesses. Je ne savais pas qu'il y avait des hôtesses dans les autos de course comme dans les avions. Mais pourquoi quatre hôtesses, quand il y a juste deux places dans le *char*? Ronald lève les yeux au ciel. Tu comprendras plus tard...

Bertrand s'extasie devant chaque véhicule exposé au salon. La Cobra de Carroll Shelby, wow! La Ferrari Dino, wow! La Rolls-Royce Silver Shadow, wow! Quand Bertrand dit wow, je dis wow, moi aussi! Je ne dis pas wow à cause des voitures, je dis wow à cause de la joie de mon frère. C'est ça qui m'impressionne: le voir tout content. Y a rien de plus beau que quelqu'un d'heureux. Même pas une auto.

La machine, comme dirait ma grand-mère, qui m'intrigue le plus est la Manic GT, une voiture québécoise. Quand je serai plus grand, c'est ça que je vais conduire, c'est certain. Pour l'instant, paraît qu'il n'y en a pas beaucoup, mais dans 10 ans, il y en aura plein, j'en suis sûr. Tous les Québécois auront les deux mains sur le volant, sur *leur* volant.

On vient de terminer le tour du salon. Mon frère doit se résigner à rentrer à la maison en autobus. Qu'est-ce qu'il donnerait pour s'en aller au volant de la Alfa Romeo! Tout le long du retour, il parle avec Ronald de toutes les voitures qu'ils ont admirées.

As-tu vu celle-là? Pis as-tu vu celle-là? Pis as-tu vu celle-là? Il me demande comment j'ai trouvé ça. Je lui dis que c'était incroyable! Que je m'en souviendrai toute ma vie. Il est content.

Honnêtement, j'ai trouvé ça correct. Sans plus. C'était un peu comme visiter un stationnement. Mais un stationnement avec juste des belles voitures dedans. Un *char*, c'est de l'intérieur que ça s'apprécie. Surtout quand ça roule. Rester à pied devant, c'est un peu frustrant. J'ai l'impression d'avoir attendu un départ qui n'est jamais venu. Mais je garde ça pour moi. Je veux trop que mon frère m'invite encore l'année prochaine. Pas pour les Ferrari, McLaren, Triumph, Jaguar, mais pour sa compagnie à lui.

C'est le salon de l'auto au Palais des congrès en fin de semaine. Si vous avez un frère, un *chum*, une sœur, une blonde, un ou une ami (e) qui *tripe* voitures, accompagnez-les. Vous vous en souviendrez toute votre vie.

Aimer quelque chose parce que quelqu'un qu'on aime aime ça est un sentiment inspirant. C'est comme si on s'ajoutait un cœur en dedans.

Je ne connais pas tous les modèles de véhicules comme Bertrand. Mais c'est pas grave. Si mon frère m'invitait à aller voir un film suédois avec sous-titres finlandais, j'irais. Ce qui m'importe, c'est d'être avec lui.

Agrile du frêne Montréal organise un sommet

Devant l'avance inexorable de l'agrile du frêne, qui a touché sept nouveaux arrondissements en 2013 et menace plus de 200 000 arbres à Montréal, la Ville a annoncé la tenue d'un sommet le 10 mars prochain. Si l'opposition assimile cette propagation à une «explosion», le responsable de l'environnement au comité exécutif, Réal Ménard, parle sobrement de «situation relativement sous contrôle». En point de presse à l'hôtel de ville, hier, il a toutefois reconnu qu'il s'agissait d'un phénomène «préoccupant».
L'an dernier, selon les statistiques publiées hier matin, on a répertorié 86 frênes infestés par cet insecte exotique qui creuse des galeries sous l'écorce des arbres.
Deux ans plus tôt, on n'en avait trouvé que huit. Treize des 15 villes de banlieue liées à l'agglomération montréalaise n'ont effectué aucune analyse des frênes sur leur territoire. Il s'agit de l'un des points qui sera discuté en mars prochain au Planétarium Rio Tinto Alcan. — Karim Benessaieh

PLATEAU-MONT-ROYAL

Un chien agressif euthanasié

KARIM BENESSAIEH

L'été dernier, Muneko, un rottweiler de six ans décrit comme paisible par sa propriétaire, a eu la mauvaise idée d'attaquer un chien et de tuer un chat en moins d'un mois. Après une brève contestation juridique, il a été euthanasié la semaine dernière, sur ordre d'un juge de la Cour supérieure.

Le jugement, qui vient d'être rendu public, a donné raison sur toute la ligne à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, où ont eu lieu les incidents. Il confirme d'ailleurs la tendance en cette matière: sur sept causes portées devant les tribunaux pour contester l'euthanasie d'un animal agressif depuis 2007, selon une compilation de *La Presse*, Montréal et ses arrondissements en ont remporté cinq.

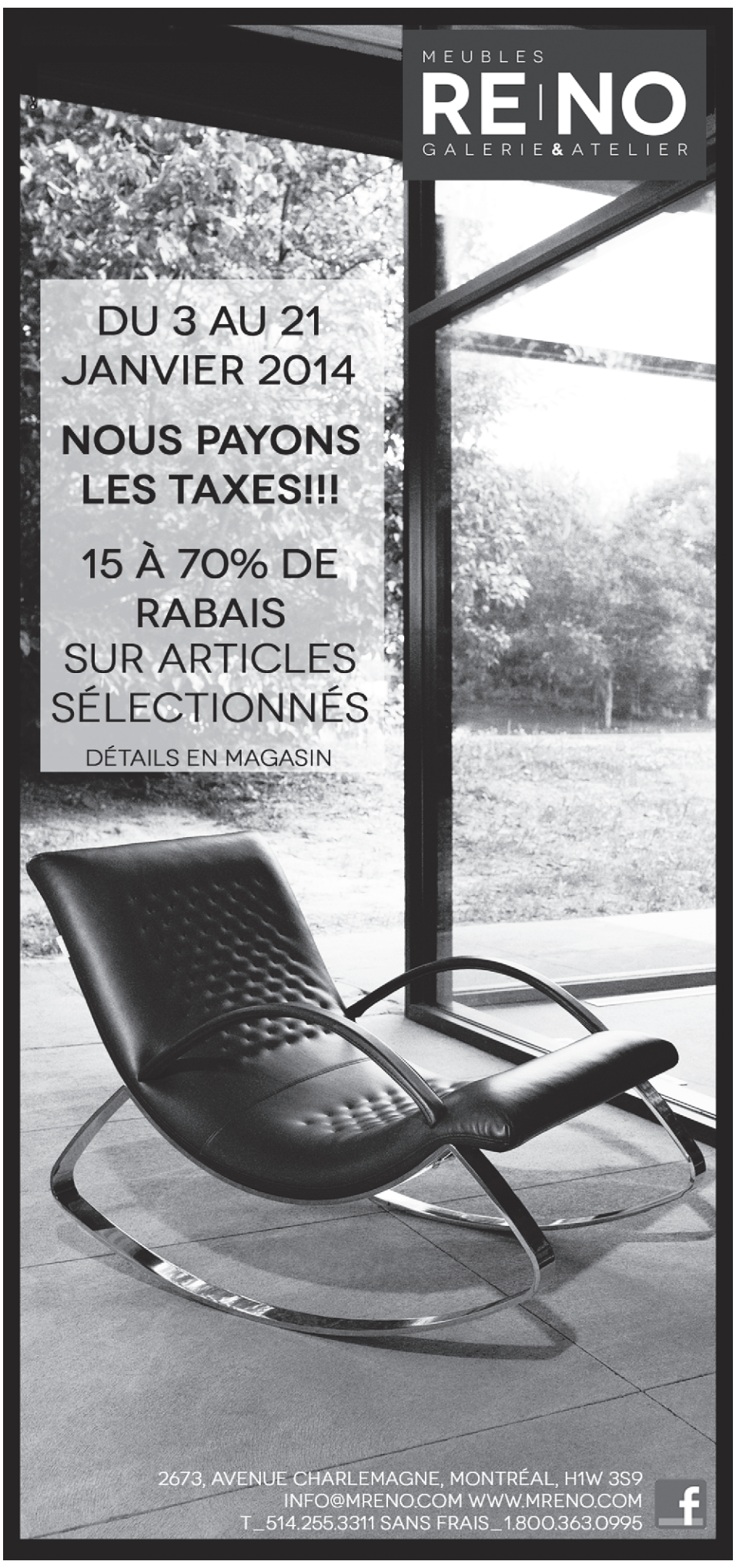
«La loi est très très stricte, c'était extrêmement difficile de renverser la décision», explique Me Hila Huelsen, avocate de la propriétaire de Muneko, Maria Del Rocio Nelson.

Les faits, toutefois, ne laissaient guère de doute sur l'issue du jugement. Le 6 août 2013, le chien, «de race croisée rottweiler», a mordu «sans provocation» un congénère à plusieurs reprises, lui lacérant la peau à la cuisse. L'arrondissement a alors ordonné à Mme Nelson de museler son chien pour toute sortie et ce, pendant 90 jours. Or, 26 jours plus tard, le 1er septembre, Muneko a eu droit à une sortie sans muselière. Un chat a bondi devant lui en feulant, Mme Nelson a perdu pied et a échappé la laisse. Muneko a mordu et tué le chat. Une fillette de quatre ans, à qui appartenait le félin, a vu la scène et ses cris ont alerté sa mère. Celle-ci a d'ailleurs témoigné devant la cour que «le chien de Mme Nelson a déjà tenté de monter sur son balcon pour attraper un chaton et qu'elle en a peur.»

L'arrondissement du Plateau a alors ordonné l'euthanasie de Muneko.

On estime qu'une vingtaine d'avis d'euthanasie sont émis chaque année à Montréal pour des cas de morsure par un animal. Il est rare qu'un de ces avis soit annulé par un juge. *La Presse* n'a recensé que deux cas depuis 2007, le plus récent impliquant un pitbull nommé Tyson. Il a échappé à l'euthanasie en mai 2011, mais ne peut plus sortir sans muselière.

En 2007, un couple a voulu faire annuler l'exécution de ses deux chiens. Le juge a gracié la femelle, mais a confirmé l'euthanasie du mâle, qui s'appelait lui aussi, d'ailleurs, Tyson.



AUJOURD'HUI DANS
PAUSE WEEK-END



Disponible dans l'App Store

iPad est une marque de commerce d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

LaPressePlus.ca

LA PRESSE+

CEINTURE VERTE

Les écologistes pressent Québec d'intervenir

CHARLES CÔTÉ

Les écologistes de la région de Montréal pressent Québec de s'assurer que des consultations publiques auront lieu dans les 14 MRC de la région de Montréal au sujet de la mise en œuvre du projet de ceinture verte.

Ce projet fait partie du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) entré en vigueur le 12 mars 2012 après des consultations publiques sans précédent. Il a fait la quasi-unanimité chez les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les 14 municipalités régionales de comté de la région avaient deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2014, pour intégrer les orientations du PMAD dans leurs schémas d'aménagement.

Dans le PMAD, la Communauté métropolitaine de Montréal a signifié sa volonté de créer une trame verte et bleue, une « structure composée d'écosystèmes viables et interconnectés ».

Mais à quelques semaines de l'échéance, une seule MRC (L'Assomption) a consulté sa population et fait approuver son schéma.

Une situation qui inquiète le Mouvement Ceinture verte, la coalition des principaux groupes écologistes de la région, dont la Fondation David Suzuki, la Coalition verte, les Partenaires du parc écologique de l'archipel de Montréal et les Conseils régionaux d'environnement de Montréal et de Laval.

Le mouvement a écrit hier aux ministres Sylvain Gaudreault et Yves-François Blanchet pour leur demander d'intervenir.

« Un nombre important de municipalités ne font pas montre à ce jour d'un grand souci de participer à l'atteinte des objectifs du PMAD », affirme-t-on dans cette lettre dont *La Presse* a pris connaissance.

Le mouvement demande au ministre Gaudreault de forcer les MRC à tenir des consultations et d'adopter des plans de conservation, en plus d'empêcher toute construction dans les boisés déjà ciblés sur leur territoire.

Cependant, hier, le cabinet du ministre Gaudreault ne paraissait pas pressé d'intervenir.

L'attaché de presse du ministre, Yann Langlais-Laplante, a indiqué à *La Presse* par courriel que les MRC n'avaient pas l'obligation de consulter les citoyens. « Pour le moment, il n'y a pas de problème avec l'application du PMAD », a-t-il dit.

Mont Kaaikop La région manque d'aires protégées

Même si elle comprend le parc du Mont-Tremblant, la région des Laurentides est en déficit d'aires protégées et il ne faut pas manquer les occasions d'en ajouter à peu de frais, comme dans le cas du mont Kaaikop. C'est ce qu'affirme Christian Simard, directeur général de Nature Québec, en entrevue avec *La Presse*. « Québec s'est engagé à atteindre 12 % d'aires protégées, rappelle M. Simard. On a beaucoup de rattrapage à faire. Si on veut y arriver, il faut profiter des occasions qui se présentent en terres publiques. » Sans se prononcer sur le cas précis du mont Kaaikop, il croit qu'il serait sage de reporter les coupes forestières qui doivent commencer le 27 janvier prochain, afin de vérifier le potentiel du lieu pour la conservation. Les coupes forestières visent en particulier une sapinière centenaire dans les hauteurs de ce massif, le deuxième en importance des Laurentides avec son altitude de 838 m. Son propos rejoint celui d'une autre grande organisation environnementale, la Société pour la nature et les parcs (SNAP). « Le gouvernement du Québec doit respecter son engagement de protéger 12 % du territoire d'ici 2015, affirme Patrick Nadeau, directeur général de la SNAP-Québec. Dans un tel contexte, nous croyons que toute demande d'aire protégée qui bénéficie du soutien du milieu devrait être considérée sérieusement. D'autant plus que le mont Kaaikop se situe en territoire public, faisant en sorte que le gouvernement a toute la latitude pour y mettre en place une aire protégée. » Tout comme M. Simard, M. Nadeau prône le principe de précaution pour le mont Kaaikop, qui est visé par un projet de coupe de la scierie Groupe Crête.

— Charles Côté



Club Med
71 Villages tout compris à travers le monde

Avec notre vente **Cap sur le Soleil**, c'est le moment idéal pour vous évader ce printemps et vous offrir un voyage sans soucis à un rapport qualité-prix sans pareil. Les vacances tout compris au Club Med incluent vraiment tout, même les vols. Nous vous invitons à découvrir les 71 destinations du Club Med, ses programmes d'encadrement primés pour les enfants, son École de sport qui comble petits et grands et ses G.O.® soucieux de rendre votre séjour inoubliable. Sautez sur cette offre avant qu'elle s'envole !

LES ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS SÉJOURNENT GRATUITEMENT**

Pour en savoir plus ou pour réserver, contactez votre professionnel du voyage, composez le **1 800 CLUBMED**, ou visitez le **www.clubmed.ca**.



— CAP SUR LE SOLEIL —
FORFAITS VOLS INCLUS

SÉJOURS DE 7 NUITS TOUT COMPRIS À PARTIR DE
1 599 $*
PAR ADULTE
Réservez avant le **4 MARS 2014**
pour un séjour jusqu'au **22 AOÛT 2014**



* Le prix indiqué en exemple est par personne basé sur une occupation double en chambre Club au Village de Columbus Isle pour un départ le 3 juin 2014 depuis Montréal (séjour de 7 nuits minimum à Columbus Isle), vol aller-retour et transferts vers le Village étant inclus. Valable pour de nouvelles réservations individuelles seulement et pour des dates de voyage spécifiques jusqu'au 22 août 2014. Doit être réservé avant le 4 mars 2014. L'offre est sujette à un contrôle de remplissage et les prix sont sujets à changement. Certaines dates non disponibles à la réservation. Pour Turkoise, les invités doivent être âgés de 18 ans et plus. À Columbus Isle, les invités doivent être âgés de 2 ans et plus. Les frais de membre Club Med sont en supplément et sont de 60 $ par adulte et de 30 $ par enfant. D'autres restrictions peuvent s'appliquer, y compris les conditions de la brochure et les frais de modification/d'annulation. Club Med n'est pas responsable des erreurs ou des omissions. Pour des voyages réservés par un agent de voyages du Québec, les prix n'incluent pas la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 2 $ par tranche de 1 000 $ de services touristiques achetés. Permis du Québec. ** Le séjour des enfants de moins de 4 ans est gratuit dans la plupart de nos Villages familiaux y compris : Sandpiper Bay, Floride; Ixtapa Pacific et Cancún Yucatán, Mexique; Punta Cana, République dominicaine; Columbus Isle, Bahamas; Les Boucaniers, Martinique et La Caravelle, Guadeloupe. Les billets d'avion des enfants doivent être payés par le client si les vols sont réservés par Club Med. Les enfants séjournant gratuitement doivent être logés dans la même chambre ou la même unité communicante que les adultes payant leur séjour. Certaines restrictions de dates s'appliquent.

14-1228-10

MONDE

Obama restreint les pouvoirs de la NSA



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE



PHOTO CHARLES DHARAPAK, ASSOCIATED PRESS

« La façon sensationnelle dont les aveux d'Edward Snowden ont été diffusés sur la place publique a généré plus de passion que de raison, tout en révélant à nos adversaires des méthodes qui pourraient avoir des conséquences sur nos opérations, que nous pourrions bien ne pas comprendre avant des années », a dit le président Barack Obama, hier.

NEW YORK — **Les Américains seront un peu mieux protégés des écoutes de l'Agence de sécurité nationale (NSA), mais pas les étrangers, à moins qu'ils ne dirigent un pays ami ou allié des États-Unis.**

Dans un discours très attendu, Barack Obama annoncé hier des modifications à certains programmes de surveillance de la NSA, dont la collecte en vrac de métadonnées téléphoniques de millions d'Américains et l'espionnage de dirigeants étrangers.

Il a cependant laissé en place une bonne partie des pouvoirs de cette agence parfois assimilée à Big Brother, s'attirant les critiques de certains défenseurs des libertés civiles.

« Je pense qu'une nouvelle approche est nécessaire », a déclaré Barack Obama, reconnaissant la difficulté de trouver un juste équilibre entre la défense de la nation américaine et le respect des libertés civiles à une époque où la technologie évolue rapidement.

« Étant donné les pouvoirs uniques du gouvernement, ce n'est pas assez pour ses dirigeants de dire : faites-nous confiance, nous n'abusons pas des données que nous récupérons », a ajouté le président.

Le discours de Barack Obama intervenait sept mois après les révélations de l'ancien consultant du renseignement Edward Snowden et un mois après les recommandations d'un groupe de travail nommé par la Maison-Blanche.

Ignorant l'une des 46 recommandations de ce groupe, Barack Obama a choisi de ne pas mettre fin à la collecte en vrac de métadonnées téléphoniques par la NSA. Il a cependant annoncé que l'agence devra désormais obtenir la permission d'un tribunal secret chaque fois qu'elle voudra examiner ces métadonnées.

Il a de plus affirmé que ces métadonnées devront à terme être stockées par une entité autre que le gouvernement américain. Il reviendra au ministre de la Justice, Eric Holder, de lui faire des recommandations à ce sujet d'ici 60 jours.

« Les dirigeants étrangers doivent être sûrs qu'ils peuvent nous faire confiance. » — Barack Obama

Rassurer les étrangers

Prenant la parole devant des responsables gouvernementaux, Barack Obama n'a pas tenté de rassurer seulement les Américains, mais également les étrangers, ou à tout le moins les dirigeants de pays amis et alliés. Plusieurs d'entre eux, dont la chancelière allemande Angela Merkel et la présidente du Brésil Dilma Rousseff, ont jeté les hauts cris en prenant connaissance de l'espionnage dont ils faisaient l'objet.

« Les dirigeants étrangers doivent être sûrs qu'ils peuvent nous faire confiance », a déclaré le président en annonçant qu'il allait demander au renseignement américain de mettre un terme à l'espionnage de chefs d'État ou de gouvernement, « à moins que notre sécurité nationale ne soit en jeu ».

Quant aux autres citoyens étrangers, ils n'ont pas à s'inquiéter de la NSA, « sauf s'ils menacent la sécurité nationale » des États-Unis, a précisé le chef de la Maison-Blanche.

Les révélations de Snowden

Barack Obama a mentionné le nom d'Edward Snowden à deux reprises pendant son discours. Il a répété que les révélations de l'ancien consultant avaient nui aux États-Unis.

« La façon sensationnelle dont ces aveux ont été diffusés sur la place publique a généré plus de passion que de raison, tout en révélant à nos adversaires des méthodes qui pourraient avoir des conséquences sur nos opérations, que nous pourrions bien ne pas comprendre avant des années », a-t-il dit.

Et d'ajouter : « La défense de notre nation dépend en partie de la fidélité de ceux auxquels nous avons confié les secrets de notre pays. »

Anthony Romero, directeur de l'American Civil Liberties Union, est l'un des défenseurs des libertés civiles qui ont critiqué les changements annoncés par Barack Obama.

« Le président devrait mettre fin à la collecte et au stockage des données d'Américains respectueux de la loi, et non seulement les modifier, a-t-il déclaré. Quand le gouvernement collecte et stocke les données de chaque appel des Américains, il fournit un exemple parfait d'une fouille sans motif raisonnable qui viole la Constitution. »

FAITS SAILLANTS

Métadonnées téléphoniques

La NSA peut poursuivre la collecte en vrac de métadonnées téléphoniques de certains Américains, mais elle devra cependant obtenir l'autorisation d'un tribunal secret pour examiner ces métadonnées, qui devront à terme être stockées par une autre entité que le gouvernement.

Espionnage de chefs d'État

La NSA, comme les autres agences de renseignement américaines, devra mettre fin à l'espionnage de dirigeants étrangers alliés, « à moins que notre sécurité nationale ne soit en jeu », a déclaré le président Obama.

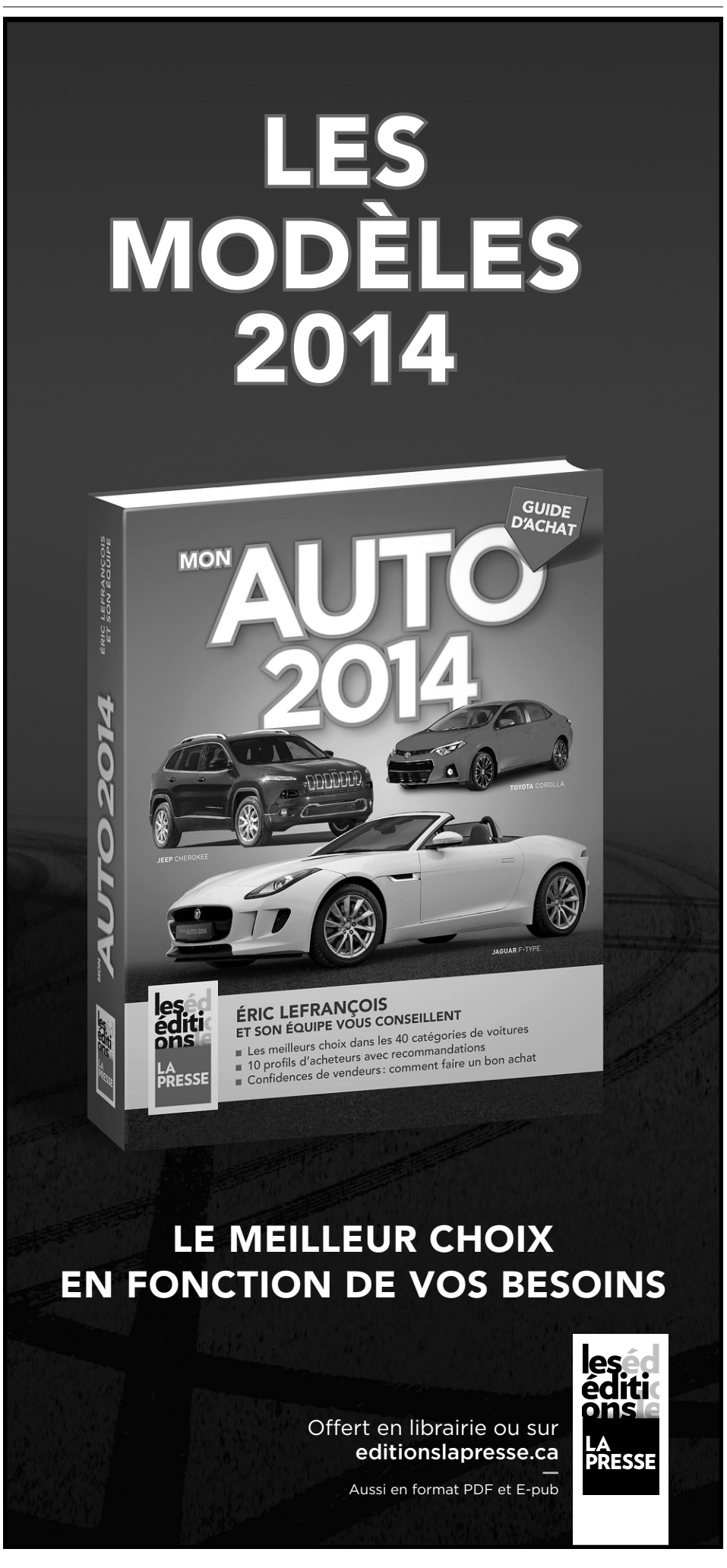
FISA

Un groupe indépendant devrait être créé pour défendre le public devant la FISA, le tribunal secret chargé de statuer sur les programmes américains de surveillance. Mais la création de ce groupe dépend du bon vouloir du Congrès.

Lettres de sécurité nationale

Les agences de renseignement comme le FBI ne pourront plus utiliser secrètement et indéfiniment ces lettres de sécurité nationale, qui sont des requêtes contraignantes pour obtenir d'individus ou de groupes toute information à des fins de surveillance.

— Richard Hétu, collaboration spéciale



L'homosexualité toujours réprimée dans le monde

MARC THIBODEAU

Des déclarations controversées du président russe Vladimir Poutine et du chef d'État ougandais Yoweri Museveni sont venues rappeler hier, si besoin était, que les homosexuels de plusieurs dizaines de pays demeurent dans la ligne de mire des autorités en raison de leur orientation sexuelle.

Russie

À Moscou, l'homme fort du Kremlin a profité d'une rencontre avec des bénévoles qui accueilleront les athlètes lors des Jeux olympiques de Sotchi pour revenir sur une loi controversée pénalisant la « propagande homosexuelle » devant mineurs. Il a assuré que les personnes s'adonnant à des « formes non traditionnelles de relations sexuelles » ne risquaient pas d'être appréhendées. « Vous pouvez être tranquilles et détendus, mais laissez les enfants tranquilles », a ajouté le président en insistant sur le fait que la « pédophilie » est interdite dans le pays. L'adoption de la loi en juin dernier a soulevé un tollé à l'échelle internationale et entraîné de multiples appels au boycottage de l'événement sportif. Des hauts dirigeants politiques ont annoncé qu'ils ne seraient pas présents aux cérémonies officielles.

Ouganda

En Ouganda, le président en exercice a semblé vouloir freiner la persécution des homosexuels cette semaine en refusant d'avaliser une loi visant à durcir les mesures pénales existantes. La loi en question, votée par une large majorité de députés en décembre, prévoyait une peine de prison à vie pour les récidivistes. Le dirigeant ougandais a souligné dans une lettre aux élus dévoilée par un quotidien du pays qu'il voyait l'homosexualité non pas comme une « orientation sexuelle alternative » mais plutôt comme une « anomalie » de la nature. « La question au cœur du débat sur l'homosexualité est de savoir ce que l'on fait avec une personne anormale. Est-ce qu'on la tue ? Est-ce qu'on l'emprisonne ? Ou est-ce qu'on la contrôle ? », a-t-il écrit selon le *Daily Monitor*. Le dirigeant africain a affirmé que certaines personnes devenaient homosexuelles pour des raisons pécuniaires et que les lesbiennes étaient victimes d'un manque de relations sexuelles avec les hommes.

Nigeria

Le Nigeria, un pays fortement religieux comptant 170 millions d'habitants, s'est aussi attiré les critiques de la communauté internationale cette semaine en adoptant une loi très répressive pour les homosexuels. Le texte, largement soutenu par la population, prévoit notamment une peine de 10 ans d'emprisonnement pour les personnes de même sexe qui affichent ouvertement leur relation. Les personnes chapeautant des bars ou des organisations pour homosexuels s'exposent à une sanction similaire. Le porte-parole du président Goodluck Jonathan a indiqué qu'il avait donné son aval à l'initiative parce qu'elle correspond aux « croyances culturelles et religieuses » des Nigérians. Le secrétaire d'État américain John Kerry a affirmé pour sa part que la loi restreignait « dangereusement » la liberté d'expression et d'association de la population. Plusieurs personnes ont été arrêtées dans les jours suivant l'entrée en vigueur de la loi. Selon l'Agence France-Presse, un jeune homme de 20 ans accusé d'avoir eu des relations homosexuelles a reçu une vingtaine de coups de fouet devant une foule dans le nord du pays.

Ailleurs dans le monde

L'Ouganda et le Nigeria sont loin de faire figure d'exceptions en Afrique puisque les relations homosexuelles sont encore considérées comme illégales dans 38 des 54 États du continent, selon Amnistie internationale. Dans un rapport paru l'été dernier, l'organisation relève que l'existence de ces lois et leur application « violent toute une série de normes régionales et internationales en matière de droits de la personne… ». Bien que la région soit souvent montrée du doigt, elle n'est pas la seule à faire preuve d'intolérance. Le Parlement européen a adopté cette semaine une résolution déplorant le fait que 78 pays dans le monde « considèrent toujours les activités consenties entre adultes de même sexe comme un délit » et qu'une demi-douzaine de ces États maintient la peine de mort comme sanction possible. Cette répression a notamment pour effet de freiner la lutte contre le sida puisque les personnes des communautés ciblées craignent d'être dénoncées si elles interagissent avec des professionnels du monde de la santé, ont relevé les élus.

L'amitié des faucons



AGNÈS GRUDA
CHRONIQUE

Le gouvernement israélien ne recule devant rien pour accueillir son grand ami Stephen Harper, ce week-end.

À l'occasion de sa toute première visite officielle en Israël, le premier ministre canadien pourra s'adresser aux députés de la Knesset – un privilège sans précédent dans l'histoire des relations entre les deux pays. Il recevra aussi un doctorat *honoris causa* et verra même un centre d'interprétation des oiseaux migrateurs baptisé à son nom!

Stephen Harper a travaillé fort pour mériter cet accueil royal. C'est en quelque sorte sa récompense pour avoir complètement réorienté la position canadienne face au conflit du Proche-Orient. Et pour avoir abandonné la traditionnelle neutralité d'Ottawa au profit d'un soutien indéfectible à la droite au pouvoir en Israël.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais le *Jerusalem Post*, selon lequel « Stephen Harper a sans doute été le leader international qui a le plus soutenu Israël».

Finie la neutralité face au Proche-Orient, finies les critiques occasionnelles, le Canada de Stephen Harper maintient une politique «absolument pro-israélienne», se réjouit le journal.

Les exemples de ce changement de cap sont nombreux. Sous sa gouverne, Ottawa a été le premier pays à imposer des sanctions aux Palestiniens de la bande de Gaza, pour les punir d'avoir voté pour les islamistes du Hamas.

Lors de la seconde guerre du Liban, quand Israël a attaqué massivement ce pays en réponse aux roquettes du Hezbollah, Ottawa a qualifié cette réponse de « mesurée. » Ailleurs, les positions étaient, à tout le moins, beaucoup plus partagées.

Un ami, un vrai, mettrait en garde les dirigeants israéliens contre leurs politiques de faucons suicidaires.

Quoi d'autre? Quand les pays du G8 ont voulu faire pression sur Israël avec une résolution liant les négociations de paix au respect des frontières de 1967, le Canada a bloqué ce texte, pourtant soutenu par tous ses partenaires, y compris Washington.

L'année suivante, Ottawa a voté contre la reconnaissance de la Palestine comme État observateur à l'ONU. À une autre époque, le Canada se serait abstenu.

Au printemps dernier, le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a poussé le bouchon un peu plus loin, en rencontrant une ministre israélienne à Jérusalem-Est – partie arabe de la ville qui, aux yeux de la loi internationale, est considérée comme un territoire occupé par Israël.

Le ministre Baird a rejeté les critiques en affirmant que l'endroit où il «prend un café n'a pas d'importance». Pourtant, selon l'ancien ambassadeur du Canada à l'ONU, Paul Heinbecker, cette rencontre défie les pratiques diplomatiques habituelles. Et équivaut à conforter Israël dans ses prétentions territoriales sur Jérusalem-Est, un sujet hautement explosif, au cœur du conflit entre les deux peuples.

C'est bien facile de dire qu'on est « en faveur de la solution des deux États », comme l'a fait récemment John Baird en entrevue avec *La Presse*. Mais quels États? Sur quel territoire? Sa petite escapade à Jérusalem-Est en dit plus long sur les véritables positions des conservateurs que des déclarations de principes qui tournent à vide.

Finalement, même la toute nouvelle ambassadrice du Canada en Israël, Vivian Bercovic, suscite la critique. Selon l'ancien diplomate canadien Michael Bell, celle-ci prône une vision « unidimensionnelle » et « simpliste » des relations arabo-israéliennes. Et elle devra cesser de « diaboliser » les Palestiniens si elle veut faire son boulot comme il faut.

C'est pour toutes ces raisons que Stephen Harper sera reçu en héros et en ami par ses hôtes israéliens. Mais ce ne sont pas les bonnes raisons et il n'y a pas de quoi se réjouir.

Tant en Israël que dans la diaspora juive, il y a des gens qui trouvent que cet appui inconditionnel relève de la complaisance plus que de l'amitié. « Si Stephen Harper était véritablement un ami d'Israël, il conseillerait au gouvernement de cesser de construire dans les territoires occupés », dit Susan Barksdale, de JSpace – une organisation juive canadienne qui défend Israël, mais d'un point de vue idéologiquement différent de celui du premier ministre Benyamin Netanyahou. Ou encore de celui de Stephen Harper.

Selon ce point de vue, partagé aussi par la gauche israélienne, c'est la politique d'occupation et de colonisation de la Cisjordanie qui conduit Israël à sa perte. Un ami, un vrai, mettrait en garde les dirigeants israéliens contre leurs politiques de faucons suicidaires.

■■■

Ironiquement, le site web du ministère canadien des Affaires étrangères, à la page concernant le Proche-Orient, affiche des positions diamétralement opposées à la politique du gouvernement Harper. « Le Canada ne reconnaît pas le contrôle permanent exercé par Israël sur les territoires occupés en 1967 », lit-on sur le site, qui mentionne alors la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

Depuis peu, des voix s'élèvent en Israël pour faire changer ce texte, dont celle de l'ancien ambassadeur à Ottawa Alan Baker. Les pressions porteront-elles leurs fruits? À suivre...



PHOTO ADRIAN WYLD, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Le président israélien Shimon Peres (à gauche) avait déjà rencontré Stephen Harper à Ottawa, le 7 mai 2012.

Haïti Des proches d'Aristide inculpés pour le meurtre d'un journaliste

Plusieurs proches de l'ex-président haïtien Jean-Bertrand Aristide ont été inculpés hier du meurtre en 2000 du journaliste Jean Dominique tué dans la cour de sa station de radio Haïti Inter ainsi que pour celui d'un gardien. Hier, le magistrat chargé de l'enquête a remis son rapport à la Cour d'appel de Port-au-Prince. « L'ancien président Aristide n'est pas inculpé », a précisé le juge Yvikel Dabrésil chargé du dossier. « Au moins neuf personnes, dont une ancienne sénatrice, très proche de M. Aristide, et un ancien maire de Port-au-Prince, sont inculpés », a indiqué le journaliste Guy Delva, ancien secrétaire d'État à la communication de l'actuel gouvernement. – AFP



*36 paiements mensuels égaux, avec intérêts. Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, achat minimal de 200 $. **Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre «Achat par versements égaux reportés» permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par la Fédération (« la carte »), un achat qui est sans intérêts pendant la période de report déterminée lors de l'achat et qui, à l'échéance de la période de report, devient remboursable au moyen de versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales déterminées lors de l'achat. Le taux d'intérêt annuel déterminé lors de l'achat et ne dépassant pas 8,9% s'applique à l'échéance de la période de report. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte, qui est d'au plus 19,9%, s'applique à la mensualité égale impayée. Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Paiement minimum de la carte constitué de 5% du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Des frais d'adhésion/renouvellement peuvent s'appliquer selon la carte demandée ou utilisée pour procéder à l'achat. Détails en magasin. – Ces promotions ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion et sont valables jusqu'au 26 janvier 2014 ou jusqu'à épuisement des stocks. Les produits et promotions peuvent varier d'un magasin à l'autre et ne sont pas applicables dans les Centres de liquidation. – Photos à titre d'illustration seulement. – Malgré le soin apporté lors de l'impression de ce feuillet, certaines erreurs ont pu s'y glisser. Si tel est le cas, nous vous en ferons part dans nos magasins.

MONDE

LE MALI REPREND SON

En 2012, le Mali s'est écroulé. D'abord un coup d'État paralysant le pays. Puis des islamistes prenant le contrôle du nord du pays et forçant la France à lancer, le 11 janvier 2013, l'opération Serval. Un an plus tard, après des élections réussies, le Mali reprend son souffle. *La Presse* fait le point sur un pays où la paix n'est pas encore totalement gagnée.

MARC-ANDRÉ BOISVERT
COLLABORATION SPÉCIALE

BAMAKO — Sur le bord d'un boulevard, Bakary Maiga sourit devant son acquisition. « Regardez mon beau mouton ! »

M. Maiga cherchait une bête pour le Maouloud, l'anniversaire de la naissance du prophète Mahomet, une fête importante pour le Mali, qui compte environ 90 % de musulmans.

Malgré tout, la crise n'est pas terminée pour tout le monde. Il reste toujours 185 000 Maliens réfugiés dans les pays voisins et 283 000 déplacés internes, surtout dans la capitale.

Mais ce qui réjouit le plus le mécanicien de 52 ans, c'est d'avoir payé 50 000 CFA (environ 110 $), soit 10 000 CFA (environ 22 $) de moins que l'an dernier.

« Maouloud était difficile l'an dernier. On avait le cœur joyeux car la France nous a libérés des islamistes. Mais on n'avait plus rien dans le portefeuille pour célébrer », se souvient M. Maiga.

L'an dernier, il était parmi les nombreux Maliens sortis dans la rue pour acclamer chaleureusement les militaires français. Le 11 janvier 2013, la France a déclenché l'opération Serval pour libérer le nord du Mali occupé par différents groupes islamistes affiliés à Al-Qaïda.

Au plus fort des opérations, ils ont été 4500 militaires français soutenant les forces maliennes. Maintenant, ils ne sont désormais que 2500, la plupart répartis dans le nord du pays, et ne seront plus que 1000 à la fin du moins de février. Quelques centaines restent cantonnés près de l'aéroport de Bamako dans le camp Damien-Boiteux, en l'honneur de la première victime française tombée lors des opérations.

L'économie en premier

L'homme qui a vendu le mouton, Mohamed Sidibé, est lui aussi satisfait. « J'en ai vendu plus cette année. Ils sont moins chers. Mais tout est moins cher », explique le vieil homme.

Si la prise de contrôle du Nord (par les rebelles touaregs et ensuite par les islamistes) a été à la source de la crise sécuritaire au Mali, un coup d'État, le 23 mars 2012, a précipité le pays dans une crise économique, une conséquence directe des sanctions imposées par la communauté internationale.

En 2012, le budget de l'État, dont l'aide publique internationale représente plus de 30 %, prévoyait des revenus de 1500 milliards de CFA (environ 3,5 milliards de dollars), mais ce n'est que 1000 milliards de CFA (2,3 milliards de dollars) qui ont été récoltés.

L'élection du président Ibrahim Boubacar Keïta en août 2013 et d'un parlement en décembre dernier a permis un retour à la normalité budgétaire. Binetou Sanogo, fonctionnaire au ministère de l'Éducation, la cinquantaine, élégante dans son traditionnel boubou pourpre, est décidément soulagée.

« Les budgets sont revenus. L'année dernière, il y a eu plusieurs mois de retard sur les salaires », raconte-t-elle en faisant des courses pour choisir du tissu pour se tailler de nouveaux habits. « En décembre 2012, plus personne n'allait au travail puisqu'il n'y avait plus rien à faire. Les administrations étaient vides. »

Ce n'est qu'un le début. Lors de sa visite la semaine dernière, la directrice du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, a annoncé que le produit intérieur brut malien devrait croître de 6,6 % en 2014, alors qu'on avait annoncé 5,7 % quelques mois plus tôt. Il avait perdu 1,2 % en 2012.

Les réfugiés tardent

Malgré tout, la crise n'est pas terminée pour tout le monde. Il reste toujours 185 000 Maliens réfugiés dans les pays voisins et 283 000 déplacés internes, surtout dans la capitale.

Cheikh Diarra était instituteur à Kidal, une ville perdue du désert dans le Nord et bastion des rebelles touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). Ils en ont fait la capitale de l'Azawad quand ils ont déclaré leur « indépendance » le 1er avril 2012, juste avant d'en être chassés par les islamistes, à peine une semaine plus tard.



Maintenant, M. Diarra habite une baraque délabrée en banlieue de Bamako avec ses six enfants et deux autres familles. Il y loge depuis deux ans.

« Je ne retournerai pas tout de suite. On me dit que les Touaregs font encore des problèmes », dit-il. Il ne voit pas d'un bon œil que le MNLA ait repris le contrôle de la ville



PHOTO REBECCA BLACKWELL, ARCHIVES AP

Des Casques bleus sénégalais de l'ONU ont perdu la vie dans un attentat le 14 décembre dernier dans le nord du Mali où la situation demeure tendue.



PHOTO REBECCA BLACKWELL, ARCHIVES AP

Dans le nord du Mali, les écoles sont toujours fermées, ce qui fait perdre une troisième année aux écoliers.

Le nord du pays demeure instable

MARC-ANDRÉ BOISVERT
COLLABORATION SPÉCIALE

Ibrahim Boubacar Keïta est président d'un pays désormais unifié. Mais le Nord s'enfonce dans une situation de ni-paix ni-guerre où attaques terroristes et insécurité empêchent le retour de la vie normale. Analyse d'une zone toujours trouble.

« La situation reste préoccupante », explique Jean-Hervé Jezequel, chercheur sur le Mali pour l'institut de recherche International Crisis Group. Malgré la présence des armées française et malienne, de même que des Casques bleus de la MINUSMA, il observe des tensions sporadiques.

« Les violences sont surtout des actes de banditisme, mais il y a aussi plusieurs tensions intercommunautaires qui restent inquiétantes. »

L'administration paralysée

Dans plusieurs villes, notamment à Kidal, l'administration malienne n'a pas rouvert ses bureaux, rappelle-t-il, soulignant que le gouvernement est toujours en train de négocier un retour de l'État avec les rebelles touarègues du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA).

À ceci s'ajoutent différentes milices, réunissant des membres des différentes ethnies songhaï, arabes et peules, et qui doivent être désarmées. Le clivage ethnique est évident, surtout dans la ville de Gao où l'on n'a pas salué l'arrivée des Touaregs.

« Les violences sont surtout des actes de banditisme, mais il y a aussi plusieurs tensions intercommunautaires qui restent inquiétantes. » — Jean-Hervé Jezequel, chercheur, International Crisis Group

« À Gao, certaines communautés ont vu le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), affilié à Al-Qaïda, comme des libérateurs. Quand ils ont chassé le MNLA, ils ont rétabli l'ordre et mis fin aux pillages », explique Almahady Cissé, directeur de l'ONG Cri de Cœur. Et ce, même si les gens ne soutenaient pas l'imposition de la charia et les amputations, qui ont été mises de l'avant par ces groupes qui se revendiquaient d'Al-Qaïda.

Menace islamiste

Aujourd'hui encore, il ne faut pas ignorer la menace islamiste. « Il y a un risque réel d'attentats terroristes. Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a subi les frappes. Le mouvement a encaissé des pertes et doit désormais revoir son projet politique pour le Nord-Mali », analyse M. Jezequel.

Les groupes affiliés à AQMI, comme le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine se sont retirés, mais continuent de frapper épisodiquement.

Le dernier attentat a tué deux Casques bleus sénégalais le 14 décembre 2013. Les conséquences de l'insécurité sont lourdes. Les écoles sont toujours fermées, ce qui fait une troisième année perdue pour les écoliers.

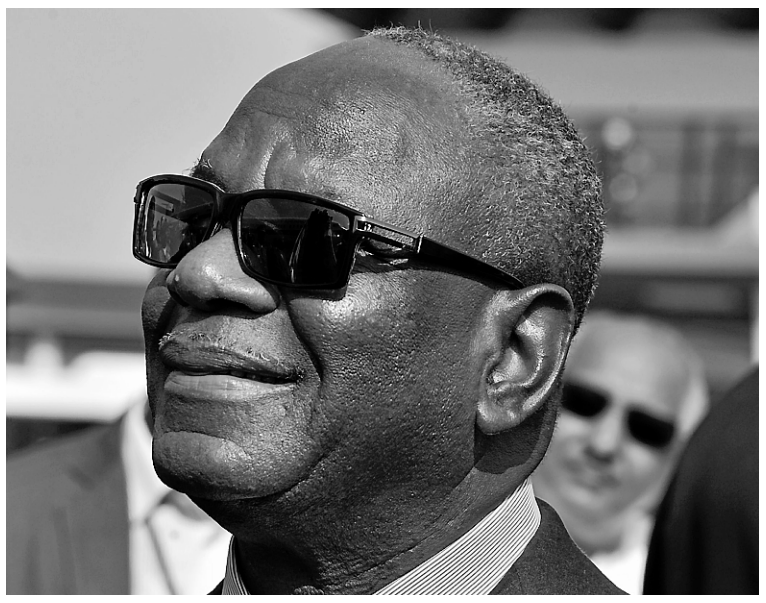
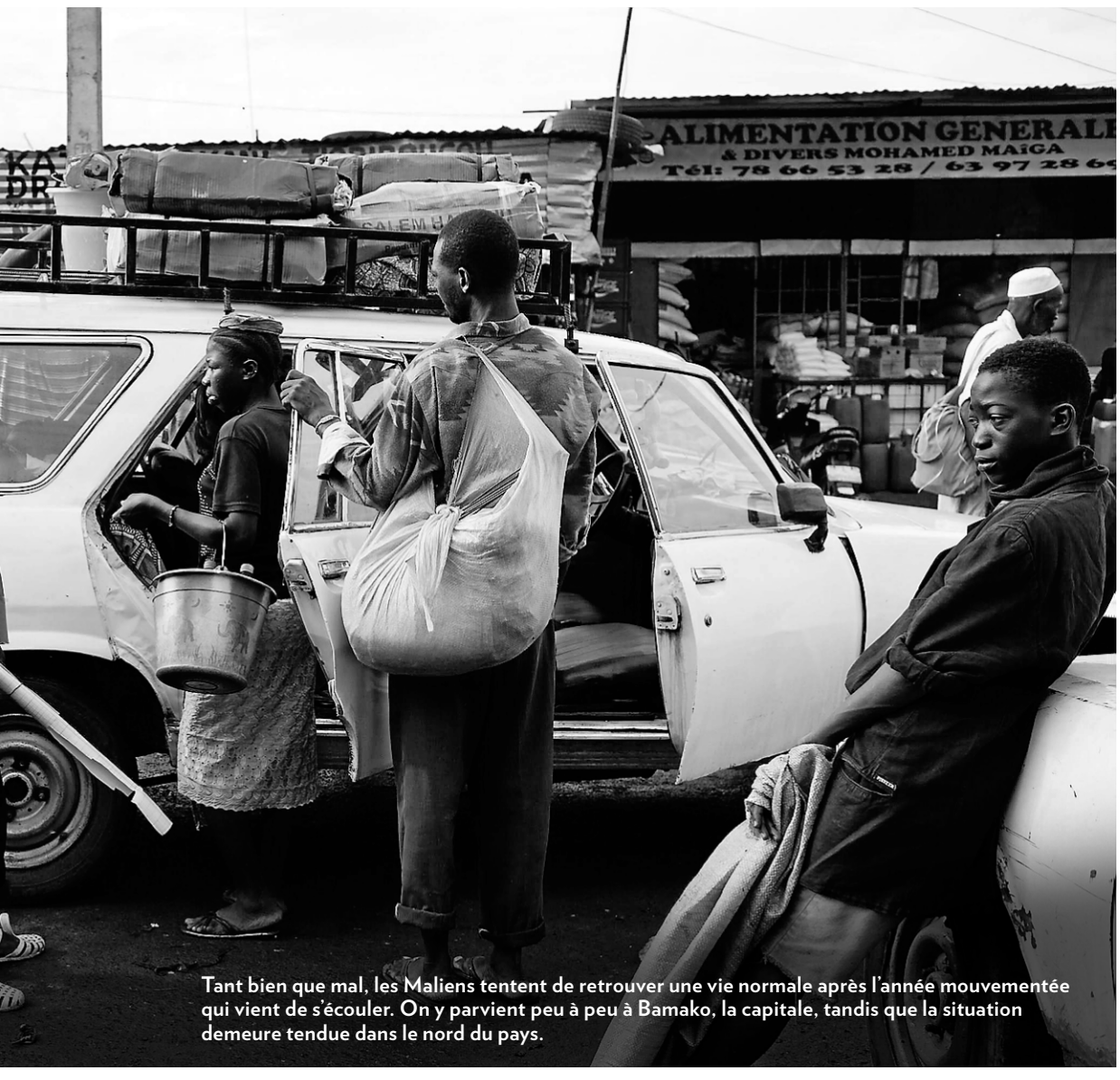


PHOTO ISSOUF SANOGO, ARCHIVES AFP

Le président du Mali, Ibrahim Boubacar Keïta, dirige un pays unifié, mais il doit composer avec une situation précaire dans le Nord où les attaques terroristes et l'insécurité empêchent le retour à une vie normale.

Les centres de santé, pillés durant les évènements, n'ont toujours pas les ressources pour fonctionner. Et, en 2014, au moins 995 000 enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition chronique au Mali, estiment les Nations unies.

SOUFFLE



Tant bien que mal, les Maliens tentent de retrouver une vie normale après l'année mouvementée qui vient de s'écouler. On y parvient peu à peu à Bamako, la capitale, tandis que la situation demeure tendue dans le nord du pays.

PHOTO JOE PENNEY, REUTERS

et que l'État malien tarde à s'y implanter. « Je n'ai pas l'argent pour retourner. Je cherche à être affecté à Bamako », lance-t-il sur un ton résigné.

« On est beaucoup à ne plus croire que le retour sera pour bientôt. »

Comme M. Diarra, plusieurs déplacés qui ont tout perdu durant la crise craignent désormais de retourner, alors que la situation reste volatile, estime Almahady Cissé, directeur de l'ONG Cri de Cœur.

« Il ne faut pas précipiter les choses. Il faut donner le temps de s'organiser, de préparer leurs bagages, mais il faut aussi leur donner les outils pour qu'ils puissent se réconcilier avec leurs voisins. »

Les tensions sont toujours vives entre les différentes communautés, et M. Cissé croit qu'un soutien psychologique est nécessaire pour un retour réussi.

Sécurité maximale

Par ailleurs, les hôtels fermés durant la crise ont rouvert à Bamako. Mais ils ne reçoivent plus les quelque 250 000 touristes, comme l'estimait l'Office du Tourisme en 2009, juste avant que les premiers ressortissants occidentaux ne soient kidnappés par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

L'Hôtel de l'Amitié, un des plus hauts bâtiments de la capitale, accueille désormais le siège de la Mission des Nations unies au Mali, la MINUSMA. Pour les Bamakois, impossible de profiter du terrain de golf ou de l'imposante piscine. Comme tous les bâtiments publics, un imposant processus de sécurité protège sa périphérie.

Bureaux, ambassades et restaurants ont tous bâti des palissades de plus de deux mètres et ont posté à leur entrée des gardes de sécurité avec détecteurs de métaux.

Des quartiers fermés destinés aux expatriés ont été érigés. « On craint un attentat terroriste. On fouille pour trouver des armes », explique un gardien de sécurité devant le lycée français qui reçoit beaucoup d'enfants d'expatriés.

Madou Konaté, chauffeur de taxi, lui, reste philosophe. « On sent une menace. Mais on ne s'empêche plus de vivre », explique-t-il dans son taxi en traversant un barrage policier qui bloque un des trois ponts sur le fleuve Niger qui sépare la ville en deux.

« Les contrôles partent et reviennent », ajoute-t-il. Les barrages avaient en effet disparu depuis quelques semaines. Depuis quatre jours, ils sont de retour.

« C'est pour le Maouloud. Les policiers ont besoin d'argent », ironise le chauffeur de taxi. « Ça, c'est le retour à la normale. Durant les conflits, les policiers se cachaient », blague-t-il, d'un rire limpide.

LE MALI EN CHIFFRES

550 000

Nombre de réfugiés et de déplacés, au plus fort de la crise, selon l'UNHCR et l'OIM.

1,8 MILLIARD

Coût de la mission française Serval, selon l'état-major de l'armée de terre française.

208

Nombre de militaires maliens tués depuis janvier 2012. On dénombre aussi 7 Français, 38 Tchadiens, 2 Sénégalais et 1 Burkinabé. Le nombre de rebelles et d'islamistes tués demeure inconnu.

2500

Nombre de militaires français actuellement sur le terrain, la plupart dans le nord du pays. Ils ne seront plus que 1000 à la fin du mois de février.

— Marc-André Boisvert

LES GRANDES DATES DE LA CRISE

JANVIER 2012

Début des combats entre l'armée malienne et le Mouvement de libération nationale de l'Azawad (MNLA) dans le nord du Mali.

21 MARS 2012

Des mutins maliens fomentent un coup d'État contre le président Amadou Toumani Touré. Le capitaine Amadou Haya Sanogo prend la tête de la junte.

1ER AVRIL 2012

Les rebelles touaregs et islamistes contrôlent toutes les grandes villes du Nord.

6 AVRIL 2012

Le MNLA annonce l'indépendance de l'Azawad. Quelques jours plus tard, ses membres seront chassés du Nord par les différents mouvements islamistes.

11 JANVIER 2013

Début de l'opération française Serval au Mali.

25, 27 ET 30 JANVIER 2013

Libération – dans l'ordre – des villes de Gao, Tombouctou et Kidal.

11 AOÛT 2013

Élection du président malien Ibrahim Boubacar Keïta au 2e tour, avec 77,6 % des voix.

15 DÉCEMBRE 2013

Second tour des élections législatives au Mali. Le parti du président Keïta termine premier et obtient 61 sièges sur 160 à l'Assemblée nationale.

— Marc-André Boisvert



PHOTO MALIN PALM, ARCHIVES REUTERS

Au lendemain de l'annonce du coup d'État, le 22 mars 2013, des soldats maliens se sont rassemblés devant le siège de la radio et de la télévison publiques, à Bamako.



PHOTO FRED DUFOUR, ARCHIVES, AGENCE FRANCE-PRESSE

Le 23 janvier, des soldats français ont pris position près de Sevare, en vue de l'offensive pour libérer les ville de Gao, Tombouctou et Kidal, dans le nord du pays.

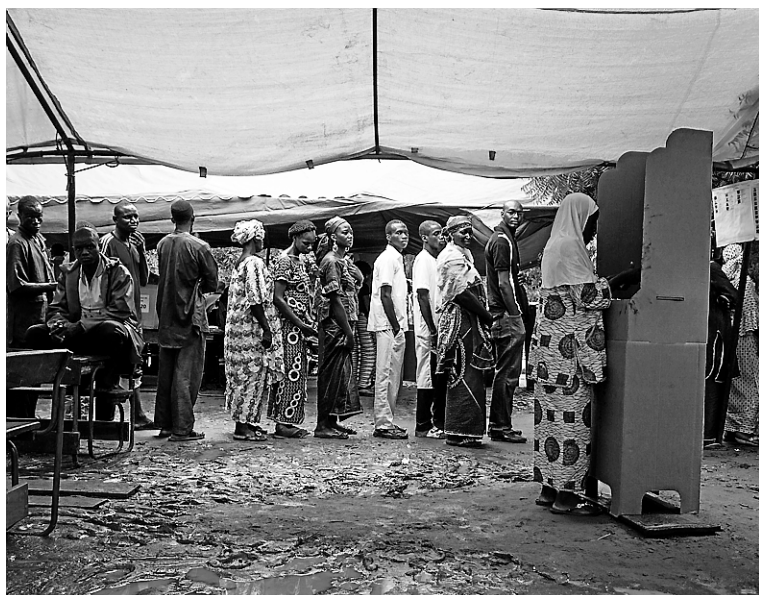


PHOTO THOMAS MARTINEZ, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Une femme remplit son bulletin de vote dans un isoloir à Bamako, lors du premier tour de l'élection présidentielle du 11 août 2013. Ibrahim Boubacar Keïta a été élu au deuxième tour avec 77,6 % des votes.

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Vallée à Hollywood



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Y a-t-il là un mystère cosmique? Comment se fait-il que les films québécois amassent des montagnes de prix, de trophées, de médailles, dans la constellation de festivals existant sur la planète, mais ne parviennent pas à séduire leur premier public dans les salles du Québec?

La question a été posée mille fois, mais n'a jamais obtenu de réponse satisfaisante.



PHOTO I. DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

Le manque de sophistication du public? C'est l'argument le plus souvent avancé et un préjugé passablement méprisant mais, sur le long terme, il ne correspond pas à la réalité. Le manque de moyens? Non plus, bien que les pressions pour obtenir toujours davantage des gouvernements soient constantes... comme c'est le cas pour le livre, l'éducation, le théâtre, les soins de santé, la muséologie, l'aide sociale, la musique, l'énergie éolienne, les arts visuels et le déneigement.

Enfin, le manque de talent? Faux, on s'en rend compte plus que jamais cette semaine.

Après l'admission de Denis Villeneuve dans la cour des grands avec *Prisoners* (également présent dans la course aux Oscars), Jean-Marc Vallée y accède aussi. Son film, *Dallas Buyers Club*, a en effet obtenu six nominations dans cette compétition, notamment dans la catégorie la plus prestigieuse, celle du meilleur film. Jamais un cinéaste québécois ne s'était inscrit de façon aussi spectaculaire dans cette course, elle-même la plus illustre au monde.

Vallée a tourné ce film avec un budget de misère à l'échelle américaine, 5 millions, ce qui est à la portée d'une production québécoise.

L'œuvre porte sur un sujet difficile inspiré d'un fait vécu, l'époque héroïque de la lutte au VIH-sida, que Vallée a eu le génie de traiter de façon extrêmement attachante en poussant deux acteurs au sublime. Matthew McConaughey et Jared Leto sont d'ailleurs tous deux en nomination (acteur et acteur de soutien).

Dallas Buyers Club ne réalisera pas les recettes d'*Avatar*, ce n'est d'ailleurs pas ce qu'on lui demande. Mais, en tout début de carrière et distribué de façon presque confidentielle, il a déjà récolté 15 millions en sol nord-américain.

■■■

On notera que c'est sept fois plus qu'*Inside Llewyn Davis* des frères Coen, ces monstres sacrés à la filmographie impressionnante.

L'affaire est intéressante parce que, comme l'œuvre de Vallée, il s'agit d'un film «d'époque», celle du Greenwich Village des années 60, également inspiré d'une histoire vécue. Or, *Inside...* a été boudé aux Oscars comme en salles, malgré les révérences de la critique qui y a vu le film de l'année. Cette contre-performance étonne... jusqu'au moment où on a vu le film, gris et brouillon, dont on n'arrive pas à dégager le véritable propos. Il n'émeut pas, contrairement au film de Jean-Marc Vallée qui, dit-il lui-même, repose sur «une histoire dure et belle qui a réussi à toucher le cœur des gens».

À verser au dossier du mystère cosmique.

Dr Google



ARIANE KROL
akrol@lapresse.ca

Les problèmes de santé que vous dévoilez sur internet ne peuvent pas être utilisés n'importe comment par les annonceurs, a rappelé le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada cette semaine. Google promet de rectifier le tir, mais la situation demeure préoccupante.

Vous utilisez le moteur de recherche de Google pour vous informer sur les appareils destinés à traiter l'apnée du sommeil. Un mois plus tard, ces engins continuent à apparaître partout où vous naviguez, sur des sites qui n'ont rien à voir avec l'apnée du sommeil. Vous avez beau redémarrer votre ordinateur, les pubs sont encore là. Le consommateur qui a porté plainte au Commissariat n'a pas apprécié. Et il a eu raison. Les informations sur la condition médicale d'un individu sont considérées comme sensibles et ne devraient pas être recueillies à des fins de ciblage publicitaire, confirme l'organisme fédéral dans une enquête rendue publique cette semaine.

■■■

Si l'apnée du sommeil vous semble un problème banal, pensez dépression, avortement, infection transmise sexuellement, cancer, bref n'importe quelle question de santé dont vous n'avez pas envie d'entendre parler à tout bout de champ. Le genre d'information que vous n'avez pas envie de partager non plus – ce qui risque néanmoins d'arriver si vous avez effectué votre recherche sur un cellulaire, dont l'historique de navigation peut être capté par les commerces équipés à cette fin.

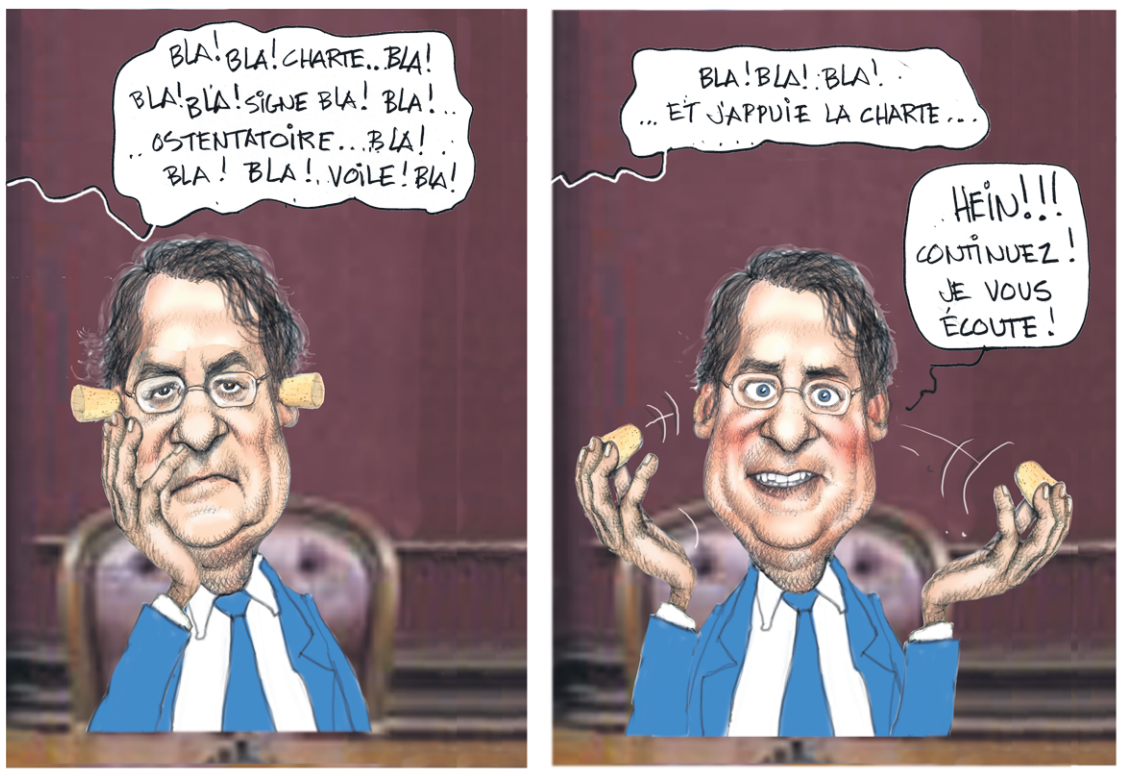
Les services de pub sur internet en savent souvent plus que votre médecin sur vos petits bobos. Mais contrairement à lui, ils ne sont pas tenus au secret professionnel.

Certains, toutefois, ont un code de conduite volontaire. C'est le cas de Google, dont la politique de confidentialité interdit d'associer un témoin (*cookie*) à des données considérées comme sensibles (race, religion, orientation sexuelle, état de santé). Les pubs d'appareils de traitement de l'apnée diffusées par son service AdSense contrevenaient à sa propre politique, a conclu le Commissariat. Le géant de la recherche s'est engagé à resserrer ses contrôles.

Google a beau avoir l'habitude des plaintes et poursuites pour non-respect de la vie privée, c'est une multinationale cotée en Bourse qui a une image à préserver. On ne peut pas en dire autant de toutes les entreprises qui œuvrent dans la publicité comportementale en ligne. Si un service de diffusion ou un annonceur décide de faire la sourde oreille, le Commissariat n'a pas grands moyens de le ramener à l'ordre.

Les développements technologiques ont multiplié les possibilités de fuites de données, souvent à notre insu. Le gouvernement Harper, qui aime tant se poser en champion des consommateurs, devrait renforcer la loi et le mandat du Commissariat pour les rendre plus dissuasifs. Autrement, la défense de nos renseignements personnels deviendra de plus en plus théorique.

PREMIÈRE SEMAINE DE LA COMMISSION SUR LA CHARTE



DROITS RÉSERVÉS/**serge.chapleau@lapresse.ca**

LA PRESSE+ **Voyez la caricature en mouvement de Serge Chapleau dans *La Presse +*.**

OPINION

Pour un péage... intelligent



LUC-NORMAND TELLIER
L'auteur est professeur émérite au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal.

Le péage a été imposé en 2011 sur le nouveau pont de l'autoroute 25 sans que cela ne soulève la moindre protestation. La même chose a été observée en 2012 pour le nouveau pont de l'autoroute 30. Longtemps, des péages ont existé sur les ponts de la région de Montréal. Ils n'ont été éliminés qu'en 1962 sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, qu'en 1990 sur le pont Champlain et qu'en 1965 sur le pont de Terrebonne. Alors pourquoi ce tollé à propos de l'établissement d'un péage sur le futur pont Champlain?

Deux raisons à cet état de chose: le nouveau pont ne fera que remplacer le pont actuel, qui n'est plus payant depuis 24 ans, et imposer un péage sur le nouveau pont Champlain détournera le trafic vers les ponts non payants qui sont déjà congestionnés. Ces deux raisons sont valables, et toute personne qui n'aime pas payer des taxes (qui aime cela?) les acceptera facilement.

Cela dit, tout indique que les péages de la 25, de la 30 et du futur pont Champlain sont inévitables. L'heure est venue d'aborder ces choses sous un nouvel angle.

Les péages ont un immense avantage sur les autres sources de financement: ils créent une réaction (les protestations actuelles l'illustrent amplement) et ils modifient les comportements des usagers.

Selon une étude publiée l'an dernier par Ian Tanguay et Georges A. Gingras, de l'UQAM, une taxe sur l'essence de 3 % aurait un impact infime sur l'étalement urbain. Par contre, les péages installés autour des centres des villes ont des effets significatifs sur l'étalement urbain, sur la réduction du trafic automobile, sur l'augmentation du recours aux transports collectifs, sur la baisse de la pollution, sur une meilleure répartition des déplacements au cours de la journée (si les tarifs sont plus élevés aux heures de pointe) et sur la fluidité du trafic.

La situation actuelle est critique. Nous avons totalement échoué dans notre tentative de contrer l'étalement urbain.

Cela dit, pour être intelligent, le péage urbain doit être planifié intelligemment. Ce n'est pas ce qui se fait actuellement. Il faut une politique métropolitaine des péages sur les ponts entourant l'île de Montréal, politique visant à répartir intelligemment les trafics entre les ponts et entre les heures de la journée, à freiner l'étalement urbain et à augmenter radicalement la mobilité sur l'île et dans l'ensemble de la grande région de Montréal.

La situation actuelle est critique. Nous avons totalement échoué dans notre tentative de contrer l'étalement urbain. Cela représente des coûts considérables si l'on songe qu'un véhicule venant de l'extérieur de l'île de Montréal pour le déplacement domicile-travail parcourt en moyenne 57 kilomètres par jour, tandis qu'un véhicule provenant de l'île ne parcourt en moyenne que 19 kilomètres quotidiennement.

On nous dit que les péages feraient fuir les banlieusards des commerces du centre-ville. Curieusement, lorsque tous ont pris connaissance des problèmes causés par le piètre état du pont Champlain, les critiques les plus véhémentes ne sont pas venues des commerçants du centre-ville. Elles sont bel et bien venues des commerçants et des maires de la Rive-Sud. Eux savent à quoi s'en tenir, parce qu'ils ont été les principaux bénéficiaires de l'étalement urbain spectaculaire et dramatique qu'a connu la région métropolitaine depuis 50 ans.

En somme, il faut s'opposer avec vigueur à l'improvisation actuelle en matière de péage sur les ponts et exiger une politique intelligente de péage métropolitain.

LA PRESSE+ DIMANCHE



Sotchi : non à l'homophobie

Pour Réal Ménard, politicien ouvertement homosexuel et maire de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, toute forme d'atteinte aux droits des homosexuels lors des Jeux olympiques de Sotchi serait inacceptable.

LA PRESSE CA



LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Dix raisons d'aimer le péage (et d'en réclamer) ...

par François Cardinal

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? Écrivez-nous à **debats@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 **www.lapresse.ca/abonnement**
PUBLICITÉ 514.285.6931
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS 514.285.6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES 514.285.7320 **carrieres@lapresse.ca**

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

À BIEN Y PENSER

Les élus municipaux justifient leurs indemnités farfelues en disant qu'ils n'ont pas droit à l'assurance emploi. Très simple à régler : ils n'ont qu'à payer de l'assurance emploi comme tout le monde et ils iront faire la queue au lendemain des élections.
— André Archambault, Montréal

DÉBATS

Y a-t-il un chef au PLQ ?



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le spectacle offert par le Parti libéral du Québec, dans le dossier de la Charte, est si affligeant qu'il est peut-être en train de compromettre ses chances de reprendre le pouvoir.

Jamais n'a-t-on vu un parti représentant l'opposition officielle aussi mal préparé sur un enjeu aussi important.

Il y a plus de six mois qu'on discute de la Charte et plus d'un an qu'on la voit venir. Tout le monde a une opinion sur la question – tout le monde, sauf le PLQ !

Jamais n'a-t-on vu un parti représentant l'oppposition officielle aussi mal préparé sur un enjeu aussi important.

De ce côté, on ne compte plus les virages et les tergiversations.

Un jour, c'est Philippe Couillard qui proclame solennellement qu'il faudra lui « passer sur le corps » pour retirer à quiconque le droit d'afficher un signe religieux.

Et puis voilà le porte-parole du parti, Marc Tanguay, qui s'accroche dans les plis du tchador, un vêtement iranien dont il n'avait jamais été question auparavant et qu'on ne voit pas à Montréal.

Fidèle au principe préalablement mentionné par M. Couillard – l'obligation de garder le visage découvert –, M. Tanguay répond candidement à la question piège d'une journaliste : oui, il accepterait une députée en tchador puisque ce vêtement ne cache pas le visage.

Crise de la députée Houda-Pepin. Le chef du parti, qu'un rien semble suffire à déstabiliser, contredit M. Tanguay et fait tomber la règle du « visage découvert » : non, il n'y aura pas de candidate libérale en tchador… On est en plein surréalisme : comment croire qu'une femme en tchador voudrait devenir députée… et serait élue ?! Un vrai leader aurait refusé d'épiloguer sur cet absurde scénario.

Volte-face encore plus spectaculaire, le chef libéral accepte finalement de se faire « passer sur le corps » ! Il est maintenant prêt à interdire les signes religieux aux agents incarnant un pouvoir coercitif.

Dans les feux croisés de la commission parlementaire, un comité du caucus libéral s'affaire encore à définir une position officielle, dans une ambiance tendue, le responsable du comité, Gilles Ouimet, étant à couteaux tirés avec M^me^ Houda-Pepin, qui considère qu'en tant que Marocaine d'origine, elle doit avoir la main haute sur le dossier.

Elle-même serait à concocter un projet assez brumeux contre l'intégrisme, un faux-fuyant qui n'a rien à voir avec la Charte.

Suit une nouvelle volte-face : M. Tanguay affirme maintenant qu'une femme en tchador ne pourra être enseignante ou éducatrice. Ah bon ? On bannit le tchador, mais pas le niqab ? Est-ce à dire qu'on ouvre la porte à l'interdiction des signes religieux dans l'enseignement ? Apparemment pas, car cela se ferait, *dixit* M. Tanguay, « au cas par cas ».

Non, mais y a-t-il un patron dans la salle ? Le chef du parti sera-t-il capable de trancher quand ses députés se chamaillent, lui qui fut invisible et inaudible pendant tout l'automne, alors que le débat public battait son plein et que le PLQ nageait dans la confusion ?

Une réunion des parlementaires libéraux est prévue pour lundi… Mais même si M. Couillard réussit à prendre le contrôle de la situation et à articuler une position claire et cohérente, l'improvisation et les cafouillages qui ont marqué ces derniers mois auront semé de sérieux doutes sur ses capacités de leadership.

Le pire, c'est que le dossier de la Charte était en principe fait sur mesure pour le chef libéral : cela aurait pu lui donner l'occasion rêvée d'affirmer les valeurs du libéralisme, c'était aussi un enjeu de nature philosophique auquel un intellectuel comme lui aurait pu brillamment s'attaquer.

Hélas, sous sa gouverne, l'opposition officielle a failli à son devoir. Heureusement que des organismes sérieux – le Barreau, la Commission des droits de la personne, les universités, combien d'autres – ont pris le relais.



PHOTO ARMAND TROTTIER, ARCHIVES LA PRESSE

L'ALE a été signé en 1988 par le premier ministre du Canada, Brian Mulroney (à gauche), et le président des États-Unis, Ronald Reagan (à droite), avant d'entrer en vigueur un an plus tard.

Un formidable coup de pouce

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis célèbre ses 25 ans



PIERRE FORTIN
L'auteur est professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal

En janvier 1989, il y a exactement 25 ans, l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis entrait en vigueur. Les deux pays sont tombés en récession en 1990. Mais, dès que la reprise américaine s'est pointée en 1992, les exportations canadiennes de marchandises à destination des États-Unis ont connu une ascension fulgurante qui a duré huit ans.

À elles seules, les exportations québécoises vers le sud ont augmenté de plus de 42 milliards de dollars, passant de 19 milliards en 1992 à 61 milliards en 2000. Ce saut énorme et inattendu de nos exportations ne peut être entièrement attribué à l'ALE, car, de 1992 à 2000, le dollar canadien s'est déprécié de 20 %.

Il coûtait donc moins cher aux Américains d'acheter au Canada, ce qui a pu ajouter 7 ou 8 milliards aux exportations québécoises. Mais personne ne met plus en doute aujourd'hui que le grand bond de nos exportations aux États-Unis, de 1992 à 2000, est en majeure partie – au moins pour 30 des 42 milliards – attribuable à l'ALE signé par Brian Mulroney et Ronald Reagan en 1988.

Au départ, l'énorme poussée que l'ALE a donnée à la demande américaine pour les produits canadiens a littéralement sauvé le Canada – Québec compris – de la dépression de 1992 à 1996. Pendant ces années, alors que l'économie américaine réussissait à sortir rapidement de la récession, l'économie canadienne est restée enlisée dans la stagnation pour quatre années supplémentaires.

Au Québec comme au Canada, la demande intérieure était à plat. Seule la demande extérieure, fouettée par les exportations, a maintenu notre économie en vie. Après avoir passé 30 ans dans les deux chiffres, le taux de chômage du Québec est descendu à moins de 9 % en 1999. Il n'est jamais remonté au-delà par la suite, même pendant la récession de 2008-2009.

Il ne faut pas se cacher que des emplois manufacturiers ont été perdus dans des secteurs très protégés par les tarifs douaniers avant 1989. Mais, d'une part, ces secteurs ont souvent réussi leur transition malgré tout. Ils ont survécu en améliorant leur position concurrentielle. Ce fut, par exemple, le cas des secteurs du vin en Ontario et du meuble au Québec. Et, d'autre part, le reste de l'économie a pris la relève. De 1992 à 2000, il s'est créé 360 000 emplois au Québec.

L'énorme poussée que l'ALE a donnée à la demande américaine pour les produits canadiens a littéralement sauvé le Canada de la dépression de 1992 à 1996.

Tout compte fait, le libre accès au marché américain s'est révélé une incroyable machine à faire progresser l'emploi et le revenu au Canada et au Québec. Conserver notre libre accès au marché américain doit maintenant faire partie de nos plus grandes priorités.

Il importe évidemment de reconnaître que la tendance de nos exportations de marchandises à destination des États-Unis s'est renversée après 2000. Elles ont subi une spectaculaire glissade de 35 %, retombant à 40 milliards de dollars en 2009. Il peut être tentant de croire que cette dégringolade démontre que l'ascension des exportations qui a suivi l'ALE de 1992 à 2000 n'était qu'un feu de paille. Rien à voir.

La chute de nos exportations vers le sud de 2000 à 2009 (suivie d'une timide remontée depuis) résulte plutôt de la « tempête parfaite » qui a frappé nos exportateurs manufacturiers : deux récessions prolongées aux États-Unis, à partir de 2001, puis de 2008 ; une appréciation de 60 % du dollar canadien, en grande partie due à l'emballement des marchés pour les ressources naturelles de l'Ouest ; la concurrence fortement accrue des pays émergents contre nos produits sur le marché américain ; et des problèmes structurels graves dans notre industrie forestière et papetière.

Certaines de ces difficultés vont sans doute s'estomper avec le temps et d'autres vont rester. Il faut avoir confiance. Nos entreprises manufacturières sont très dynamiques et productives. Il serait surprenant qu'elles ne finissent pas par s'en sortir avec les honneurs, y compris nos fromageries devant le libre-échange à venir avec l'Europe !

Pierre Fortin prononcera la première conférence de la série Québec-USA, le mardi 21 janvier à 19 h à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque. Cette série est présentée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'Université du Québec à Montréal.

Le droit à l'irréligion



JEAN PIERRE LÉTOURNEAU
L'auteur est entrepreneur propriétaire. Il réside à Sainte-Adèle.

Là où je vis, j'ai la liberté de croire, le choix de ma croyance et le droit de culte. Là où je vis, j'ai aussi la liberté de ne pas croire, le choix de l'incroyance et l'infime droit à l'irréligion. L'irréligion n'est pas l'apologie du nihilisme, ni une idéologie, ni un dogme, mais seulement le résultat d'une démarche personnelle de ne pas se conformer à une façon rigide d'appréhender le monde. Cela étant dit, ne pas croire n'est pas ne rien croire, et ne pas avoir la foi n'est pas être sans foi.

Pour ma part, dans le coi mystère et le noir silence, je vis très bien sans dieu ni maître et N'EN VEUT PAS, N'EN AI JAMAIS VOULU ET N'EN VOUDRAI JAMAIS… En ce sens, j'aimerais en tant qu'athée que les pratiquants m'accordent la paix en certains lieux civiques (garderie, école, État) et considèrent avec égard ma vision des choses.

J'aimerais, aussi, que l'on ne confonde pas la nature absolue de la liberté, au caractère circonstanciel et relatif d'un droit, tel celui surfait de s'estimer toujours à propos, dans l'expression sans réserve de sa foi et ses pratiques. J'aimerais également que l'on réaffirme davantage que l'étendue des droits individuels est tributaire d'une indispensable liberté collective, que je nomme liberté de conscience.

J'aimerais que les religions, au-delà de leurs prétentions salvatrices, recherchent davantage la vérité que le pouvoir. J'aimerais qu'il soit dit que le pratiquant a déjà outrageusement un avantage fiscal, social et moral que je n'ai pas en tant qu'athée, goy, infidèle et mécréant…

Avoir une approche critique, ce n'est pas vouloir avoir raison, mais espérer moins d'ignorance et plus de vérité.

J'aimerais aussi qu'en m'opposant à des pensées mystifiantes, aliénantes, sectaires, métaphoriques et archaïques, interprétées et instrumentalisées jusqu'à plus soif, je ne sois pas pour autant considéré comme un raciste, un xénophobe, un islamophobe ou un fanatique, incapable d'ouverture à la nouveauté et à la différence…

Avoir une approche critique, faite de constats, de recherches et de raisonnements, ce n'est pas vouloir avoir raison, mais espérer moins d'ignorance et plus de vérité. Souhaiter plus de cohérence et de cohésion ne signifie pas vouloir uniformiser et niveler les idées et les gens, mais vouloir plus d'harmonie.

Espérer mieux vivre ensemble dans plus d'universalité et de solidarité humaine, c'est oser dénoncer l'embourgeoisement des élites et des médias, la tolérance factice, l'imposture vénérée, les déterministes culturels désuets, la résistance aux changements, l'endoctrinement opportuniste, les allégeances haineuses, etc.

L'intention voulue n'est pas toujours l'intention juste. Par cela, j'entends que notre engagement envers un État de droit viable et valable, c'est d'abord et avant tout en défendant les exigeants principes d'une liberté commune et dans l'acceptation d'un espace neutre et affirmé que se trouve le vrai progrès.

Sur ce, je nous souhaite, dans un esprit de bienveillance, une laïcité forte et impartiale, faite du meilleur des convictions modernes et des ferveurs millénaires…

Lisez d'autres textes sur la Charte des valeurs dans *La Presse+*.

ENTREFILETS

Vancouver Appui anarchiste aux Québécoises détenues au Mexique

La police de Vancouver a indiqué cette semaine qu'elle enquêtait sur un incendie suspect qui pourrait être lié à l'incarcération de deux militantes québécoises d'extrême gauche à Mexico. La semaine dernière, un groupe anarchiste a revendiqué un attentat à l'engin incendiaire contre une succursale de la Banque HSBC, au centre-ville de Vancouver. « Nous avons répondu à un appel à la solidarité avec nos camarades anarchistes », peut-on lire sur un site de soutien à Fallon Poisson-Rouiller et à Amélie Pelletier, détenues depuis le début du mois. « Nous avons allumé un engin incendiaire dans la section des guichets automatiques de la banque, ce qui a créé une gigantesque boule de feu. » La police de Vancouver a confirmé qu'un incendie suspect avait eu lieu à la date et au lieu précisé par les militants anarchistes sur leur site internet.



PHOTO TIRÉE DE BADOO

Fallon Rouiller-Poisson

L'événement « est suspect », y lit-on. « Des détectives spécialisés dans les incendies criminels enquêtent sur ce cas, a écrit le porte-parole Randy Fincham. Ils ont été informés de l'existence de revendications en ligne. » Fallon Poisson-Rouiller et Amélie Pelletier ont été arrêtées le 5 janvier en compagnie d'un citoyen mexicain, après un attentat au cocktail Molotov contre un édifice gouvernemental de Mexico.

– Philippe Teisceira-Lessard

Clonage de cartes Un juge déplore l'absence d'informations sur l'accusé

Le juge Serge Champoux a imposé une peine à un accusé dont il ne savait « rien », le 3 janvier dernier. Le juge de la Cour du Québec à Granby n'a pas apprécié que les avocats des deux parties lui recommandent d'imposer une peine de trois mois de prison à Tchefli Fadel, 24 ans, un fraudeur en matière de clonage de cartes bancaires, sans l'éclairer sur le personnage. D'autant plus qu'on lui avait suggéré une peine clémente pour un complice, supposément moins impliqué que M. Fadel. « Deux jours plus tard, le 11 décembre 2013, l'accusé Fadel est amené, plaide coupable à son tour et les deux procureurs m'expliquent que la petitesse de la peine suggérée, la même que celle du complice, trouve sa justification dans le fait que Tchefli Fadel n'avait qu'un rôle mineur dans la tentative de fraude. » « Je trouve cette situation déplorable, poursuit le juge dans le jugement. [...] ces événements sont de ceux qui tendent à jeter le discrédit sur l'administration de la justice. » Dans cette affaire, M. Fadel a plaidé coupable à une accusation d'avoir possédé un appareil qui permet de copier les données des cartes bancaires dans les guichets automatiques. Le crime s'est produit dans une succursale bancaire de Granby, en mai 2010. Le juge estime que les procureurs se sont contentés de « brèves généralités » pour appuyer leur suggestion de peine, le privant ainsi de nombreuses informations. « Par exemple, je ne connais rien de l'accusé : qui est-il, que fait-il dans la vie, quelle est son éducation, quel est son mode de vie ? Je n'ai aucune explication pour comprendre le passage à l'acte. » *La Presse* a tenté sans succès d'obtenir le point de vue de la procureure de la Couronne Véronic Champagne, et de l'avocate de la défense Mireille Leblanc.

Un coup d'œil sur le parcours judiciaire de M. Fadel démontre qu'il s'est retrouvé devant la justice dès l'âge de 18 ans pour crimes reliés aux cartes de crédit. Le 11 octobre 2011, M. Fadel a réuni plusieurs dossiers de fraude et non-respect des conditions, a plaidé coupable en Cour du Québec et a écopé de neuf mois de prison pour l'ensemble. Actuellement, M. Fadel a des dossiers pendants en Cour du Québec et en cour municipale, mais pas en matière de fraude. M. Fadel s'est fait arrêter pour fraude en Ontario, également. En 2008, il s'était fait prendre à voler la manette qui enregistre les paiements par cartes, dans un magasin, et avait été détenu cinq mois.

– Christiane Desjardins



GRC Un ex-policier ira finalement en prison

Accusé en 2007, acquitté en 2010, puis condamné en 2012 par la Cour d'appel... La saga du policier Luc Parent s'est conclue hier après-midi en Cour du Québec, à Montréal, quand, menottes aux poignets, il a pris le chemin de la prison. L'ex-policier de la GRC venait d'écoper six mois, pour utilisation frauduleuse de l'ordinateur de la police. M. Parent est âgé maintenant de 44 ans. Au moment des faits, il était affecté à l'escouade contre le crime organisé. À trois reprises, entre septembre 2005 et janvier 2006, il avait consulté le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) pour obtenir des détails sur des numéros de plaque d'immatriculation. Il répondait ainsi à une demande de Ronald Charlebois, un enquêteur privé qui lui donnait occasionnellement des renseignements susceptibles de faire avancer ses enquêtes. M. Parent n'a jamais reçu d'argent en retour. Mais les renseignements qu'il a fournis à M. Charlebois ont abouti dans le milieu du crime organisé. M. Parent ne fait plus partie de la GRC depuis septembre 2013, a indiqué la GRC hier.

– Christiane Desjardins



PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

Jahmane Bolton

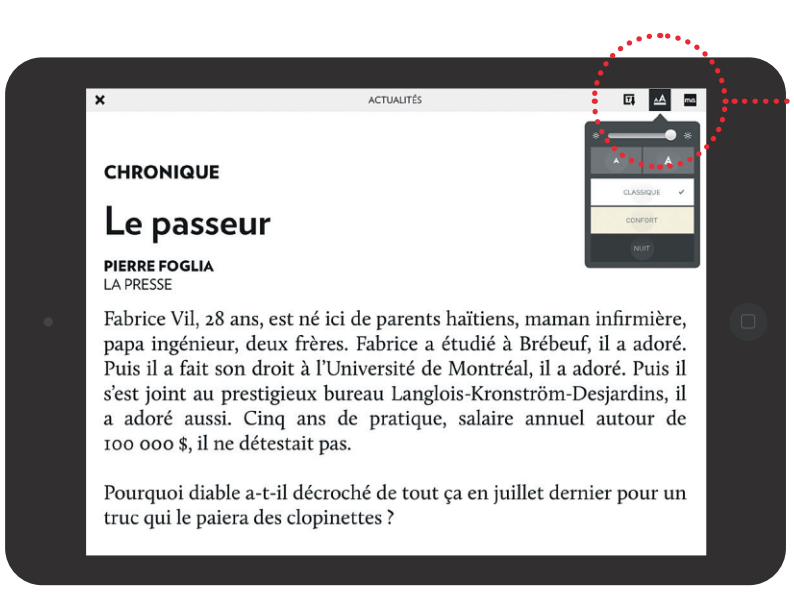
Proxénétisme Un rappeur écope d'une peine de quatre ans

Pendant près de quatre ans, il a mené un train de vie princier grâce aux milliers de dollars soutirés à la jeune femme qu'il avait réduite à l'esclavage sexuel. Le rappeur montréalais aura maintenant quatre autres années pour méditer sur ses crimes en prison. La sentence a été rendue hier par le juge Jean-Pierre Boyer, de la Cour du Québec. Après avoir séduit sa victime, M. Bolton l'a fait travailler dans les bars de danseuses de la région de Montréal. Le proxénète « a emmené une jeune femme naïve et amoureuse à se livrer à des activités de prostitution pendant trois ans et demi », écrit le juge Boyer dans sa décision. « Il s'est avéré un remarquable manipulateur. » À plusieurs reprises, M. Bolton a battu sa victime. « La victime demeure traumatisée par ces événements », note le juge Boyer. La violence a atteint son paroxysme dans un appartement du 1000, rue de la Commune. M. Bolton y a séquestré sa victime pendant deux longues journées avant qu'elle ne réussisse à se réfugier chez une voisine. M. Bolton a plaidé coupable à des accusations de proxénétisme, de séquestration et de voies de fait. Mais le juge n'a pas cru à ses remords. « Rien n'indique qu'il ait effectué quelque prise de conscience qui pourrait constituer le début d'une réhabilitation. »

– Isabelle Hachey

LE TRUC DU JOUR

DÉCOUVREZ TOUS LES JOURS UNE FONCTIONNALITÉ POUR ENRICHIR VOTRE EXPÉRIENCE DE LECTURE DE LA PRESSE+



AGRANDIR LA TAILLE DES CARACTÈRES

- En mode plein écran, touchez le bouton « AA » dans le coin supérieur droit;
- Agrandissez ou réduisez la taille des caractères en touchant le petit ou le grand A. Notez que chaque fois que vous lirez un texte en mode plein écran, il apparaîtra selon votre plus récente sélection de personnalisation de lecture;
- Pour quitter le mode plein écran, touchez le X dans le coin supérieur gauche.

Disponible dans l'App Store

iPad est une marque de commerce d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

POUR + DE CONSEILS

Appelez le centre de contact client au 514 285-6911 et demandez votre guide d'utilisation de La Presse+

OU



Téléchargez le guide d'utilisation en visitant la section ***Mode d'emploi*** à LaPressePlus.ca

LA PRESSE+